

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2013

Présent-e-s

Bureau :	HERNOT	François	PS	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	2 ^e vice-présidente
	DUAN DURAN	Dorine	PDC	1 ^{ère} secrétaire
	TILLMANN	Robert	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Yolande	PDC	(arrivée à 19h00)
	BROCARD	Eric	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	(arrivé à 21h30)
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	
	MASTOURA	Chadli	PS	
	ORLANDINI	Daniel	PLR	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	RIMAN	Andrea	AGTCM	(arrivée à 18h45)
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TREMBLET	Laurent	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusé: BRULHART Jean-Claude PS

Assistent à la séance :

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2013.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2013-36 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 2'920'000.-** destiné à financer l'étude de l'équipement public de l'écoquartier des Vergers.
5. Délibération n° 2013-34a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 15'400'000.-** destiné à financer la réalisation des parkings des Arbères et des Vergers dans l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. de Préville, Ve).
6. Résolution n° 2012-11a présentée par M. André Reiss, au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, demandant de compléter le nombre de poubelles publiques sur les rues meyrinoises à grand trafic piétonnier et motorisé ainsi que sur les espaces publics, les promenades et la place des Cinq-Continents. **Rapport de la commission d'environnement** (M. Hernot, S).
7. Délibération n° 2013-32a relative aux indemnités allouées en 2014 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. Tremblet, DC).
8. Délibération n° 2013-33a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. Tremblet, DC).
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.
11. Questions.

* * *

En préambule et après les salutations d'usage, **M. Hernot** indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général est fixé au mercredi 4 décembre 2013 pour le Conseil municipal du 17 décembre.

Suite aux décès de M. Lorenzo d'Aiello, conseiller municipal représentant l'Alliance de gauche de 1997 à 1999 et de M. Alain Cugnetto, secrétaire général de la Commune du 1^{er} août 1980 au 30 avril 1998, le président requiert une minute de silence.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2013.

M. Girardet remercie l'administration d'avoir joint les annexes dans le procès-verbal et notamment la déclaration du Conseil administratif.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le procès-verbal est approuvé par 28 oui.

* * *

2. Communications du Bureau.

a) **Lettre de Genilem**

Genève, le 6 octobre 2013

Chère Madame Boget, Cher Monsieur Devaud, Cher Monsieur Tschudi,

Au nom de toute l'équipe de GENILEM, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à tous vos collègues du Conseil municipal, mes plus vifs remerciements pour avoir décidé de renouveler votre soutien à notre association en qualité de parrain.

J'aimerais vous dire que je suis extrêmement touché par votre décision de poursuivre votre soutien car comme vous le savez notre système de financement reste fragile et il dépend, d'une année à l'autre, du bon vouloir de nos 58 parrains, répartis sur le principe des 3 tiers, entre entreprises privées, institutionnelles et collectivités publiques.

Sachez, en tous les cas, que nous allons poursuivre nos efforts pour soutenir les créateurs d'entreprise afin de mériter votre confiance et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec votre commune, en contact régulier avec entre autres, Madame Florence Noël, déléguée à la promotion économique.

J'apprécierais, pour ma part, avoir l'honneur ainsi que les créateurs d'entreprise, de vous revoir à un de nos événements, dont les déjeuners parrains communaux, dont nous ne manquerons pas de vous communiquer toutes les dates.

En vous réitérant mes plus vifs remerciements et dans l'attente de vous revoir, je vous adresse, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, mes salutations les meilleures et vous souhaite une excellente semaine.

Philippe Gaemperle
Directeur

b) Décisions de l'ACG: budget 2014

Etant donné que personne n'a fait valoir son droit de veto, le président prend acte de la décision de l'assemblée générale ordinaire de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG, à savoir CHF 3.- par habitant, réduit à CHF 2.- pour la ville de Genève.

M. Hernot déclare que la prochaine décision soumise au droit de veto des conseillers municipaux concernant la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives pour un montant de CHF 900'000.-, présente un délai au 4 décembre. Il rappelle qu'un nouvel onglet ACG a été créé sur CMNet afin que les conseillers puissent s'y référer.

c) Commissions extra-parlementaires

M. Hernot rappelle que les jetons de présence pour ces commissions sont soumis à la condition que le rapport soit parvenu au secrétariat général.

d) Marché de Noël

Le président indique que le marché de Noël de Meyrin-village aura lieu les 7 et 8 décembre.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Séance du 8 octobre 2013, question de M. Hubert

Places de stationnements sur l'avenue de Mategnin

Nous rappelons que l'avenue de Mategnin étant un axe cantonal, le projet est porté par les services techniques de l'Etat. La Commune a profité de ce chantier pour réaliser une mise en séparatif.

Le chef de projet, lors de la commission municipale du 26 septembre 2012, a présenté « *une coupe du projet cantonal, qui comprend l'intégration d'une piste cyclable et d'un trottoir de chaque côté de la route, réduisant la chaussée de 12 m à 6 m de large* ».

Le projet d'aménagement de l'avenue de Mategnin permet désormais aux piétons et aux cyclistes de bénéficier de trottoirs et de pistes sécurisés. Pour ce faire, il était nécessaire de supprimer les places de stationnement qui existaient à cet endroit.

De plus, le Canton applique désormais une pratique visant à mieux sécuriser les routes. Les charges et la fluidité de trafic devant être maintenues, les places de stationnement situées aux abords des axes routiers principaux ont été supprimées afin de ne pas créer de conflit avec les véhicules utilisant le réseau routier.

Dans le cadre de sa future zone bleue macaron, la Commune veillera à maintenir des places de stationnement en suffisance dans le secteur.

* * *

Séance du 8 octobre 2013, question de Mme Duay-Duran

Passage piétons sur l'avenue Auguste-François-Dubois

Depuis 2 ans, la Commune a relayé régulièrement les demandes faites par les habitants de Mategnin et par le Conseil municipal en vue d'améliorer la situation à l'avenue A. F.-Dubois, qui est un axe cantonal.

Dans cette optique et afin d'assurer une meilleure sécurité des piétons sur cette avenue, il est urgent d'aménager un passage piétons, par exemple, au niveau du café Abbé et de l'arrêt de bus, étant donné qu'aucun passage ne se situe à proximité.

La DGM n'a jamais répondu précisément à la Commune, arguant qu'un passage piéton à cet endroit devait impérativement être régulé par des feux et péjorerait d'avantage la fluidité du trafic. De plus, la DGM a expliqué que l'avenue devait être complètement réaménagée (voies bus, pistes cyclables, trottoirs, passages piétons) mais que l'Etat devait, pour ce faire, acquérir des terrains. En dépit de la pression exercée par la Commune pour répondre à court terme aux besoins de sécurité, la DGM a décidé de ne pas y donner suite. Le service de l'urbanisme, de la mobilité et de l'énergie va relancer la Direction générale de la mobilité jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

* * *

Séance du 8 octobre 2013, questions de M. Girardet

Pose de plaques en acier à l'extrémité nord du chemin du Grand-Puits

L'entreprise a répondu que la pose de plaques d'acier à l'extrémité nord du chemin du Grand-Puits impliquerait une manutention importante, notamment au niveau du retrait du matériel situé sur la fouille (boisage, blindages de tranchées). Ces opérations poseraient un problème de sécurité et de planning, car la durée des travaux serait considérablement allongée.

Pour ces raisons, la pose de ces plaques n'est pas envisageable.

TPG - modification des lignes 28 et 57

Le Conseil d'Etat nous a informés de sa décision d'entériner le changement de réseau prévu pour la fin de l'année 2013.

Le nouveau tracé de la ligne 57 permettra de relier plus rapidement la Cité de Meyrin à l'aéroport. Un tracé direct par l'avenue Lect réduira le temps de parcours de 10 minutes. Le nouveau terminus s'effectuera à la gare Zimeysa ou à l'hôpital de la Tour le soir dès 20h et le week-end.

La ligne 57 desservira également le centre de Vernier permettant ainsi de relier Vernier et Meyrin de manière efficace.

Enfin, un nouvel arrêt sur demande est créé entre l'arrêt Vernes et l'arrêt Champs-Fréchets. Il fait suite à une pétition d'habitants qui ont ainsi été entendus.

Circulation interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le chemin du Vieux-Bureau

La Direction générale de la mobilité (DGM) nous a fait part de sa position concernant la résolution n° 2012-12a demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès du Canton afin de restreindre les véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le chemin du Vieux-Bureau.

La DGM n'accepte pas cette demande, car cette restriction de circulation des poids-lourds sur ce tronçon ne pourrait se faire qu'à condition d'y excepter les riverains, étant donné qu'une entreprise de construction se situe au numéro 81.

La DGM se réfère à l'art. 17, al.3 de l'OCR qui stipule que lorsqu'il existe une interdiction de circuler ou une limitation de poids ou de dimension, l'inscription « riverains autorisés » signifie qu'il est permis de livrer ou d'aller chercher des marchandises chez les riverains ou sur des biens-fonds voisins.

La majorité du trafic industriel étant générée par les entreprises sises dans le voisinage immédiat, une inscription « interdiction au plus de 3.5 tonnes » couplée à une inscription « Riverains autorisés » n'aurait que très peu d'impact sur la rue selon la DGM.

La DGM a toutefois accepté d'étendre la zone 30 km/h à l'angle formé par le chemin du Vieux-Bureau et celui du Grand-Puits, de sorte à améliorer le confort des habitants.

* * *

Obligations de bienséance et de retenue des conseillers municipaux

Nous vous informons que le Conseil d'Etat souhaite que nous donnions lecture d'une lettre destinée à tous les Conseils municipaux du Canton en raison de débordements divers sous la forme de propos et de gestes insultants.

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Il a été porté à la connaissance de notre Conseil que dans l'enceinte de certains conseils municipaux se produisent des débordements outrepassant les règles minimales de la bienséance, qui s'imposent à toutes et tous dans l'exercice des fonctions électives.

Ces incidents, certes encore isolés, portent préjudice à la réputation de l'ensemble des élus municipaux qui sont respectueux des institutions et de ceux qui les servent.

**Séance du 19 novembre 2013
tenue en séance ordinaire**

Ces dysfonctionnements appellent notre intervention auprès de l'ensemble des conseils municipaux, et ce, en notre qualité d'autorité de surveillance des communes, conférée par l'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012.

Il découle implicitement du serment prêté solennellement par chacune et chacun des membres des conseils municipaux une obligation générale de se comporter avec civilité et retenue dans l'exercice de la fonction délibérative.

Il est notamment répréhensible de violer le règlement du Conseil municipal, de proférer des menaces à l'égard d'une ou plusieurs personnes, de prononcer des paroles portant atteinte à l'honneur ou à la considération, d'employer une expression méprisante ou outrageante et de troubler la délibération.

La violation de ces obligations en matière de bienséance peut conduire à des mesures de police de séance, prises par la présidence du Conseil municipal. Elle peut aussi entraîner l'application du code pénal suisse, étant rappelé à cet égard que les membres des délibératifs municipaux ne sont protégés par aucune immunité particulière.

Le respect et la considération qui s'imposent dans les relations mutuelles entre les uns et les autres, que ce soit dans la vie civile, entre les élus et entre les autorités, est une des garanties essentielles permettant de maintenir non seulement la crédibilité des institutions démocratiques de notre République, mais aussi, et plus largement la cohésion sociale de notre communauté.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

Charles Beer

Action de solidarité du Groupe Sida Genève

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida le 1^{er} décembre, le Groupe sida Genève organise une action de solidarité pendant laquelle est illuminé un arbre de Noël paré du célèbre ruban rouge.

Cet événement se déroulera à Meyrin le vendredi 29 novembre 2013 à 11h00 sur la place de Meyrin-village en présence du Conseil administratif in corpore, de membres de l'association susnommée et d'habitants. Le Conseil municipal est chaleureusement convié à y prendre part.

* * *

4. Délibération n° 2013-36 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'920'000.- destiné à financer l'étude de l'équipement public de l'écoquartier des Vergers.

M. Tschudi déclare que cet équipement comprend une école, deux salles de gymnastique, une aula et des locaux parascolaires. L'exposé des motifs signale qu'il est prévu d'y intégrer la Voie lactée, dont le financement ne sera pas pris en charge par la Commune.

Les honoraires figurant dans la délibération ont été estimés par l'économiste mandataire sur la base du coût estimé de l'ouvrage, qui se situe entre 33 et 38 millions. Il explique qu'au terme du concours SIA 142, une négociation sur les honoraires avec les lauréats est autorisée selon la législation des marchés publics.

Il rappelle que le programme devra être rediscuté en commission Vergers ad hoc, séance qui aura lieu le mardi 26 novembre à 20h30.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Hernot** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission quartier des Vergers ad hoc.

M. Hulliger a pris connaissance du programme et souhaite que l'on ajoute un espace pour les aînés qui se trouvent actuellement à l'étroit.

M. Girardet estime que le montant de ce crédit d'étude le fait tousser. En examinant le programme dans lequel est mentionnée l'intégration de la Voie lactée, école spécialisée, il remarque qu'une nouvelle loi prévoit d'intégrer les enfants en difficultés dans un cursus normal et non dans des classes spécialisées. Il faudra donc être attentif à l'avenir de ces écoles spécialisées, puisqu'elles sont censées disparaître.

Concernant les prix, il estime difficile de justifier les honoraires des ingénieurs civils et CVSE qui s'élèvent à environ CHF 1'500'000.-. Il rappelle que des ingénieurs ont déjà été payés pour l'étude sur le sous-sol de ce quartier et il voit difficilement comment diminuer les frais. Il souhaiterait que le Conseil administratif soit plus attentif.

Enfin, il ne comprend pas pourquoi la commission Vergers ad hoc devrait délibérer sur un crédit de construction. Il propose donc de renvoyer la délibération en commission Vergers ad hoc et travaux publics conjointe.

M. de Prévile se dit surpris par la proposition de M. Girardet, car il ne s'agit nullement d'un crédit de construction mais d'un crédit d'étude. L'intérêt est de discuter du programme des équipements et ce choix peut parfaitement être déterminé par la commission Vergers ad hoc. Dès qu'il s'agira de débattre du crédit de construction, il est évident que la commission des travaux publics sera impliquée. En ce qui concerne les coûts, il reconnaît qu'ils sont élevés, mais il est impossible de procéder autrement. Il lui paraît logique d'investir pour que cela rapporte quelque chose, ce qui n'est pas toujours le cas dans les décisions prises par le Conseil municipal.

M. Tschudi répond que le concours ne sera lancé qu'une fois le crédit d'étude voté, étant donné que le coût du concours est inclus. De plus, la somme annoncée n'est pas obligatoirement dépensée. Dans la phase projet, il y a toujours un travail d'architecte, des ingénieurs civils et CVSE et les différents honoraires ont été calculés sur cette base.

Enfin, il précise qu'il n'est pas question d'accepter les honoraires que le lauréat pourrait imposer. Comme mentionné en introduction, il est fort possible de prendre le deuxième lauréat si le premier est trop cher.

Suite à l'intervention de M. de Préville, **M. Girardet** retire sa proposition.

M. Hernot met au vote le **renvoi en commission quartier des Vergers ad hoc**, qui est accepté par 29 oui.

* * *

5. Délibération n° 2013-34a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 15'400'000.- destiné à financer la réalisation des parkings des Arbères et des Vergers dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. de Préville, Ve).

M. de Préville donne lecture de son rapport:

« Le chargé de projet d'urbanisme, travaux publics et énergie, présente un état d'avancement de cet important projet, soit la réalisation du parking des Vergers et explique la présente demande d'un crédit de construction. Meyrin coordonnant les travaux des parties communes des différents copropriétaires avance aux futurs superficiaires et pas aux propriétaires, les fonds correspondants à la superficie dont ils sont propriétaires. Cette somme sera remboursée à Meyrin en 2016.

Ce chef de projet détaille ensuite les besoins en places de stationnement et les différentes mesures qui ont été prises dans la gestion de ces parkings pour réduire au maximum le nombre de places de stationnement. En effet, avec des parkings sur deux niveaux, chaque place de stationnement coûte déjà CHF 40'000.-. Et augmenter le nombre de places, revient à augmenter le prix du mètre carré de logement, ce qui n'aurait pas été autorisé dans une zone de développement. Un troisième niveau de parking qui avait été évoqué aurait fortement augmenté le coût de la place car le terrain en molasse de cette parcelle aurait requis des travaux de confortement importants et onéreux. De plus, une mutualisation des places assurée par un contrôle des accès et un système d'abonnement a permis de réduire les besoins en stationnement. Ainsi, des 1360 places envisagées dans le PLQ du quartier des Vergers, le projet est passé à 1068 places. La plus forte baisse ayant eu lieu sur les places destinées aux visiteurs. Le dernier ratio des places de stationnement par rapport au logement est de 0.8. Grâce à cette diminution du nombre de places de stationnement, il n'est pas nécessaire de construire des parkings sur 3 niveaux et il est possible de maintenir le coût de chaque place à CHF 40'000.-.

Ainsi, selon le PLQ, les habitants avaient 1192 places, maintenant ils en auront 1019, soit une baisse de 14%.

En ce qui concerne les visiteurs, initialement, il en était prévu 168 et on est passé à 49, soit une baisse de 70%.

Le chargé de projet précise que ce sont tous les propriétaires et futurs superficiaires qui ont demandé que le nombre de places soit tel qu'il est présenté aujourd'hui. Il cite en exemple la coopérative pour étudiants, La Cigüe, qui de 16 places initialement envisagées, ne veut pas plus de 9 places.

La DGM a donné son accord pour la modification du nombre de places de stationnement.

Le chargé de projet de l'UTE explique comment fonctionnera le chantier de ces parkings, l'option retenue étant celle d'une construction par chantier glissant afin de minimiser le temps de réalisation. Les travaux doivent commencer en 2014 et devrait s'achever en 2015.

Les CHF 15'400'000.- demandés par la présente délibération correspondent au 35.38% de la somme totale de la construction de ces parkings qui, elle, s'élève à CHF 43'462'671.-. Ces 35.38% sont la part de la propriété de la Commune sur la surface totale du projet.

Le chargé de projet détaille la procédure suivie pour attribuer ce mandat de construction : appel d'offres, sélections, négociation, sélection finale de l'entreprise la plus économiquement avantageuse.

Le président passe ensuite la parole aux commissaires pour les questions.

Un commissaire s'émeut de la réduction des places de stationnement et signale que la ligne de tram qui est déjà en limite de charge aux heures de pointe, fait craindre que cette réduction du nombre de places ne péjore le projet en tant que tel.

Un autre commissaire remercie le service de l'urbanisme pour cette présentation et exprime le regret déjà cité et donc souhaite avoir des informations plus régulières sur le développement de ce projet. Il partage l'inquiétude de son préopinant quant à la réduction du nombre de places, le chef du service de l'urbanisme répond qu'il est favorable à la fourniture de cette information sous la forme d'états de développement réguliers et qu'il y a eu des problèmes de calendrier, dans le courant de l'été, qui ont empêché son service de fournir ces états. En ce qui concerne le nombre de places, il rappelle que ce sont les propriétaires privés sur lesquels Meyrin n'a pas de contrôle et les superficiaires qui financent la construction des immeubles destinés aux coopératives et en grande partie aux LUP, ont demandé cette diminution du nombre des places de stationnement. Le service de l'urbanisme n'agissant qu'en tant que coordinateur et financier.

Un autre commissaire formule la même demande d'une information plus régulière sur l'avancement des travaux, et s'inquiète toujours de la limitation des places. Craignant une invasion des stationnements sauvages, tant des habitants que des visiteurs. Il s'étonne que la Cigüe ne demande que 9 places. Il revient sur la façon dont le mandat a été attribué et craint que de l'avoir attribué à l'entreprise la plus

économiquement avantageuse, n'implique le recours à la sous-traitance. Il demande donc si le mandataire va faire appel à de la sous-traitance.

M. Dieu, ingénieur civil et administrateur de la société Créateurs immobiliers, qui s'occupe du pilotage des parkings, lui répond que la sélection des entreprises a porté également sur les problèmes de sous-traitance et que le mandataire sélectionné est une entreprise genevoise, dont les sous-traitants sont des entreprises genevoises, qui ont toutes fourni les documents attestant de leur conformité à la loi.

Un commissaire s'inquiète également des problèmes de sécurité dans les parkings : sécurité liée aux accès, en cas d'incendie, etc.

M. Dieu précise quelles mesures ont été prises pour contrôler les accès aux parkings tant pour les véhicules que pour les individus : porte hermétique contrôlée par système de carte magnétique, vidéosurveillance, etc. En ce qui concerne le problème d'incendie, il précise que des détecteurs d'incendie sont installés dans tous les parkings et que la soufflerie d'aération a été surdimensionnée pour permettre le désenfumage efficace en cas d'incendie. De plus, des coupe-feu sont prévus. Il y aura un seul exploitant pour les trois parkings du projet afin d'assurer une surveillance 24h/24, 7j/7 à un coût raisonnable.

Un court débat sur le contrôle du personnel des sous-traitants a lieu et qui ne mène nulle part.

Un commissaire aimerait savoir si des intérêts sur l'avance demandée seront facturés aux superficiaires et si oui, à quel intérêt.

Il demande également si les travaux effectués par le service de l'UTE seront facturés aux propriétaires et superficiaires. Le chargé de projet répond qu'un intérêt sera effectivement facturé et qu'il est fixé au taux BNS + 1% sur le montant des travaux. Les superficiaires paieront des honoraires de CHF 650'000.- à la Commune pour le travail du service de l'urbanisme, etc. Il demande également quelle baisse de prix a eu lieu entre la première offre du mandataire et l'offre finale.

Le chargé de projet lui dit qu'il y a eu une baisse de 7%.

Un commissaire insiste pour que son regret que les parkings ne soient pas reliés aux immeubles soit inscrit au procès-verbal de la commission.

Un préavis favorable unanime ayant été donné, le président lève la séance.

Je vous remercie. »

M. Girardet remercie M. de Préville pour son excellent rapport. Il espère que le Conseil administratif sera attentif à la question de la sous-traitance des mandataires étant donné que les gros problèmes sont apparus sur la Commune et dans la commune voisine.

Il relève que ce crédit correspond à 35.38% de la part communale équivalent à une avance faite aux superficiaires. L'étude elle-même a coûté CHF 3'215'000.-, dont la part communale s'élevait à CHF 1.82 millions. Par conséquent, le montant

total des deux parkings atteint 46.7 millions pour 1068 places de parkings, soit à 43'705.- la place.

Au vu de ces chiffres, le MCG s'oppose à ce crédit. En effet, les plans, les profils et les explications de l'administration étaient limpides et concluantes, mais le MCG estime impensable de dépenser autant d'argent pour deux blocs de béton sans fenêtres, avec une seule entrée et sortie, sans aménagement, pour un prix équivalent à un immeuble neuf. De plus, les risques de rencontrer la molasse durant les travaux pourraient contribuer à une nette augmentation de la facture finale (1.2 million a été prévu à cet effet).

Il demande au Conseil administratif de contrôler rigoureusement les chiffres avec l'économiste afin qu'il n'y ait aucun dépassement. Enfin, il rappelle que les Vergers étant censé être un écoquartier, il estime qu'il n'y a rien d'écologique (pas de récupération d'énergie, juste une soufflerie pour assurer l'évacuation de la fumée vers l'extérieur) ni d'inventif dans ce projet. Il remarque qu'en cas d'incendie, il n'y a aucune sortie de secours prévue, ni d'accès direct vers les immeubles. Le MCG reviendra sur le sujet au moment de la réalisation.

Il regrette que ces deux boites ne puissent être mises en communication pour éviter le trafic de la route de Meyrin. Pour toutes ces raisons, le MCG refusera le crédit.

M. Mastoura déclare que cette délibération a été proposée par le service de l'urbanisme qu'il tient à remercier pour les efforts réalisés. Des commissaires ont critiqué le manque de places de parking, reproché à certaines coopératives leur désengagement pour offrir plus de places aux futurs propriétaires ou locataires.

Il rappelle que le principe du futur quartier des Vergers est d'être un écoquartier. D'autres commissaires ont critiqué l'accès, le manque de sécurité et craignent que les futurs cambrioleurs ne s'amuse à casser les voitures. Pire encore ! Certains s'inquiètent sur la façon de sortir de l'immeuble tout chaud ou tout frais, selon les saisons, pour rejoindre sa voiture **M. Mastoura** doute que ces immeubles soient habités par des gens fortunés ou des employeurs de cartel qui voudront avoir des escalators jusqu'à la porte de leur résidence. Il rappelle que le principe de base a été confirmé par l'administration : la société générale est genevoise et les sociétés sous-traitantes sont elles aussi genevoises. Il déclare que le parti socialiste encourage le service de l'UTE à continuer ses efforts de contrôles de la sous-traitance.

Il conclut en annonçant que le PS soutiendra cette délibération.

M. Amato fait part de la déclaration des Verts :

« Ça y est, les travaux ont commencé ! Enfin ! Disons certains, déjà ! disons d'autres. Mais le fait est là, les travaux pour le futur écoquartier exemplaire de Meyrin ont commencé. Il est temps pour nous alors de commencer à voter non plus des crédits d'étude mais de réalisation. Cette délibération est une avance pour nos superficiaires, et permettra de construire les parkings des Arbères et des Vergers rapidement et a une taille adaptée aux besoins exprimés par les bénéficiaires des droits de superficie et des autres constructeurs privés. Pour cette avance de finance, qui nous sera remboursée dès 2016, des intérêts seront calculés et demandés aux bénéficiaires. Quant au nombre de places, si ardemment discuté en commission, il faut rappeler que ce n'est pas la Commune qui construit, mais bien des privés, et que le rôle de la Commune n'est ici que d'avancer les fonds pour les futurs bénéficiaires des droits à bâtir communaux.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront logiquement favorablement cette délibération et tiennent à féliciter et remercier le service de l'UTE pour le travail accompli jusqu'ici pour ce futur écoquartier exemplaire. »

M. Hamann annonce qu'il ne participera pas au vote étant donné qu'il fait partie d'une des coopératives. Il rappelle que ce parking a été étudié et planifié lors de l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ). Les éléments discutés ne sont donc pas nouveaux et il ne comprend donc pas très bien les débats ardents déclenchés par cet élément. Il comprend l'inquiétude de certains qui craignent que les habitants de ce quartier n'en viennent à parquer n'importe où sur la Commune au vu du manque de places de parking.

Il rectifie les propos annoncés préalablement : les parkings sont financés par la Commune et les propriétaires privés en premier lieu, car les coopératives doivent encore signer le droit de superficie (DDP) et ne peuvent donc bénéficier encore de financements. Quant à la remarque de M. Girardet concernant le renvoi en commission des travaux publics, il estime, s'agissant d'un crédit, que cette question intéresse plutôt la commission des finances. Toutefois, il insiste sur le fait que les coopératives et les propriétaires ont accepté ce projet en l'état. Par conséquent, il ne comprend pas pourquoi certains souhaiteraient le remettre en question.

En conclusion, il annonce que le groupe PDC acceptera ce projet.

M. Serrano remercie l'administration pour la qualité des intervenants durant les commissions. Il convient que le prix de ces parkings est élevé, néanmoins, comme les voitures n'ont pas encore disparues de notre société, il est nécessaire de leur trouver des places. Il craint également le manque de places, peut-être pas dans l'immédiat, mais certainement dans une deuxième phase, dans 10 ou 15 ans. Or, la démarche politique se veut visionnaire.

La gestion du parking est également compliquée et il faudra la surveiller de près. Au niveau de la sécurité, il doute que ces parkings se transforment en coupe-gorge ! Il y aura certainement un dispositif de sécurité mais il n'y aura rien à dévaliser dans le sous-sol du futur écoquartier !

Quant à la gestion du budget, il rejoint l'avis de M. Girardet qui a mentionné la nécessité d'une gestion rigoureuse, notamment dans la surveillance des sous-traitants pour éviter toute mauvaise publicité.

Pour toutes ces raisons, le PLR soutiendra cet objet et encourage les autres partis à en faire de même.

M. Reiss estime qu'il est capital que ces parkings puissent être construits afin que les Vergers puissent sortir de terre. Par conséquent, l'UDC votera favorablement cette délibération.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** met aux voix la **délibération n° 2013-34a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 15'400'000.- destiné à financer la réalisation des parkings des Arbères et des Vergers dans l'écoquartier des Vergers

**Séance du 19 novembre 2013
tenue en séance ordinaire**

Vu les différentes délibérations, résolutions, études, plan directeur de quartier, modification des limites de zones précédant le plan localisé de quartier;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu la résolution n° 2012-14 adoptée le 29 octobre 2012, présentée par le Conseil administratif et le Conseil municipal en vue de promettre l'attribution de droits de superficie et d'autoriser le Conseil administratif à établir des promesses de constitutions de droits de superficie pour les droits à bâtir communaux sur le périmètre de l'écoquartier des Vergers;

Vu les différentes délibérations destinées aux études préliminaires, études des parkings des Vergers, Arbères et Sports;

Vu la délibération n° 2011-50, adoptée le 31 janvier 2012, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers;

Vu le principe d'avance financière par la Commune aux superficiaires des différents frais de la part communale, tant que les droits de superficies ne sont pas définitivement signés;

Vu l'obligation de construire le parking des Arbères et des Vergers pour offrir le stationnement aux immeubles, les autorisations de construire des premiers immeubles étant prochainement accordées;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 novembre 2013;

DECIDE

PAR 23 OUI ET 6 NON

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 15'400'000.-** destiné à financer la part communale des parkings des Arbères et des Vergers,
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 15'400'000.-,
3. de porter la dépense directement à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine financier.

M. Tschudi remercie le Conseil pour ce vote qui permettra de débiter les travaux en janvier.

Il revient sur les remarques de M. Girardet et estime qu'effectivement les améliorations écologiques pourraient être étudiées.

Par ailleurs, il cite l'exemple de Loëx où des promoteurs ont réussi à vendre tous les appartements mais pas les garages. Il en déduit qu'un nouveau phénomène fait son apparition.

Il est convaincu, pour reprendre les termes de M. Serrano, qu'il y a énormément de visionnaires à Genève. Certains évaluent une énorme augmentation du trafic et d'autres au contraire estime qu'il va diminuer. Par conséquent, il est difficile d'avoir une vision claire de l'avenir. Il est donc plus prudent de faire ce qui est économiquement plus intelligent et de corriger le tir par la suite. Il n'est pas impossible d'imaginer un parking en cilo sur l'actuel parking de la piscine.

Enfin, concernant le dumping et la sous-traitance, il reconnaît que les risques existent, mais **M. Tschudi** reste confiant pour les Vergers car il y a une multitude de maîtres d'ouvrage et d'acteurs et des universités qui vont observer le projet. De plus, sur un chantier aussi conséquent, les syndicats sont également présents.

* * *

6. **Résolution n° 2012-11a présentée par M. André Reiss, au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, demandant de compléter le nombre de poubelles publiques sur les rues meyrinoises à grand trafic piétonnier et motorisé ainsi que sur les espaces publics, les promenades et la place des Cinq-Continents. Rapport de la commission d'environnement (M. Hernot, S).**

[Arrivée de Mme Boccard].

M. Hernot donne lecture du rapport de la commission environnement du 8 novembre 2012 présidée par M. Jean-Philippe Hulliger en présence de M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif, de M. Olivier Chatelain, responsable du

service de l'environnement et de M. Angius, responsable de section des routes et voirie :

"Le président donne la parole à M. Reiss. Ce dernier explique que la résolution est motivée par le fait qu'il manque des poubelles sur la commune, notamment aux abords de certains bancs.

M. Chatelain dénombre les endroits où sont situées les poubelles actuellement : 155 aux arrêts de bus et de tram, 153 dans les parcs et cimetières, 130 dans les écoles.

M. Angius estime qu'effectivement des poubelles peuvent être rajoutées, notamment rue De-Livron ou à la promenade de Corzon, bien qu'il y en ait déjà 14 dans ce secteur. Il précise qu'il est nécessaire d'avoir des accès motorisés suffisants pour faciliter le vidage des poubelles.

Le président demande à M. Chatelain si une estimation du nombre de poubelles supplémentaires nécessaires a été effectuée. M. Chatelain répond par l'affirmative. Il estime qu'il en faudrait entre 10 et 20. Le coût de chaque poubelle est de CHF 380.- par pièce, CHF 500.- en incluant les frais de pose.

Le président ouvre le débat.

Un commissaire comprend la demande de M. Reiss, mais note que le comportement de certains citoyens laisse à désirer, par exemple, à l'abord des arrêts de trams. D'autres abondent dans ce sens et souhaitent qu'une éducation citoyenne soit faite.

Un autre commissaire trouve aussi qu'il n'y a pas suffisamment de poubelles dans la Commune. Il estime que c'est une dépense nécessaire. L'idée d'installer des poubelles sélectives afin d'inciter les citoyens à faire le tri est émise.

M. Chatelain suggère de mettre dans les espaces publics une poubelle sélective sur 3 environ. Quant à la campagne d'information, une page a été consacrée aux poubelles sélectives dans le Meyrin Ensemble, mais une information générale pourra être entreprise après le vote de la délibération qui fera suite à cette résolution.

Le président annonce la clôture du débat.

Il reprend la résolution et ajoute la suggestion de remplacer certaines poubelles déjà en place par des poubelles sélectives.

Un commissaire propose que l'administration fasse une étude afin de revenir vers la commission avec une proposition de délibération.

La commission donne, à l'unanimité, un préavis favorable à la résolution amendée."

M. Devaud revient sur la proposition de M. Boccard d'installer des poubelles sélectives, lesquelles ont été mises en place. Suite au rapport sur l'utilisation de

ces poubelles, il faudrait, lors de la commission du 5 décembre, qu'il y ait une discussion sur le tri des déchets. En effet, il semblerait que le cantonnier, qui ramasse les poubelles, fasse lui-même le tri. Etant donné le coût important de ces poubelles, il serait de bonne aloi de se pencher sur la nécessité d'installer ce type de poubelles sélectives. A son avis, il serait plus intéressant de rationaliser les coûts que d'opter pour une solution onéreuse et peu probante dans l'utilisation qui en est faite.

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la position des Verts:

« Les Verts de Meyrin apportent leur soutien à la résolution présentée par l'UDC. Même si l'on ne peut pas qualifier notre commune d'insalubre, il est exact qu'il manque encore des poubelles publiques à certains endroits du domaine public et que l'absence de poubelles incite le quidam à jeter ses détritux n'importe où, même si cela ne représente nullement une excuse. »

Les Verts ont toutefois constaté qu'il existait également des emplacements avec trop de poubelles. Ainsi, l'on trouve à proximité des arrêts de tram les poubelles à tri sélectif, proposées par les Verts et soutenues par notre Conseil, et à l'arrêt lui-même les anciennes poubelles publiques. Cette double offre n'a pas de sens. Les Verts proposent donc de rapprocher les poubelles à tri sélectif des arrêts de trams à l'emplacement actuel des poubelles traditionnelles et de redéployer les poubelles traditionnelles là où il en manque aujourd'hui. Ces travaux pouvant certainement être réalisés par le service de l'environnement, la résolution de l'UDC pourra ainsi être concrétisée sans investissements supplémentaires. De surcroît, en mettant véritablement les poubelles à tri sélectif aux arrêts de tram, nous favoriserons le tri sélectif. Il est temps que les « *daminettes* » (d'après Damien Bocard qui est à l'initiative de la démarche) sortent de l'ombre et jouent pleinement leur rôle incitatif et pédagogique souhaité par les Verts. »

M. Tremblet annonce que le PDC adhère à cette proposition. Sur le fond, il convient qu'il manque des poubelles à certains endroits et qu'il faut trouver des solutions. Sur la forme, le PDC attend la commission pour se prononcer sur le montant à investir.

M. Devaud abonde dans le sens des remarques des Verts. Il a également observé qu'à la rue des Vernes, les poubelles sont derrière les caissettes à journaux près d'un bosquet. Autant dire que tous les détritux sont dans l'abribus et que les poubelles restent vides. Il y a donc une réflexion à mener sur ce sujet pour proposer des solutions intelligentes.

Tout ayant été dit, **M. Iswala** annonce que le parti socialiste votera favorablement.

M. Hulliger attend que l'administration fasse plusieurs propositions pour limiter les coûts. Après s'être entretenu avec le responsable de service, ce dernier proposait de prendre le montant sur une ligne budgétaire de son service pour absorber les coûts. L'idée de déplacer les poubelles n'est pas inintéressante. Enfin, il se demande s'il existe des statistiques sur le taux de remplissage des poubelles afin d'estimer les lieux qui mériteraient un renforcement. Il est persuadé que les employés du service de l'environnement sont parfaitement à même de répondre à ces questions. Il rejoint l'avis des Verts de centraliser les poubelles à tri sélectif près des arrêts de bus.

En conclusion, il annonce que le parti AGTCM acceptera cette résolution.

M. Girardet annonce que son groupe est favorable à cette résolution, mais aurait préféré pouvoir voter directement la délibération, qui, espère-t-il, ne fera pas exploser le budget de la Commune.

En préambule, **M. Serrano** déclare : *"Dis-moi comment tu traites tes poubelles et je te dirai qui tu es"*. Plus qu'un problème de poubelles, il s'agit, selon lui, d'un problème éducatif. Il fait confiance au Conseil administratif et à l'administration pour inciter les gens à respecter le principe du tri. La discussion pourra également aborder la notion de littering, soit la séparation des divers produits qui sont jetés dans les poubelles : certains sont recyclables, d'autres pas complètement et d'autres pas du tout.

Le groupe PLR se réjouit de cette discussion et soutiendra cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** soumet au vote la **résolution n° 2012-11a**,

présentée par M. André Reiss, au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, demandant de compléter le nombre de poubelles publiques sur les rues meyrinoises à grand trafic piétonnier et motorisé ainsi que sur les espaces publics, les promenades et la place des Cinq-Continents

Vu que les rues de notre commune, les espaces publics et la place des 5 Continents sont de plus en plus salis par des papiers gras, canettes de boisson et bouteilles ainsi que toute sorte de déchets;

Vu que les poubelles sont installées surtout aux arrêts des transports publics;

Vu que la modification de la circulation a fait que plusieurs artères de Meyrin sont devenues de grand passage piéton tel que la rue de la Prulay, rue De-Livron, la rue de la Golette, rue des Boudines et que, de ce fait, on a créé de nouveaux espaces publics et promenades;

Vu qu'il n'y a pas suffisamment de poubelles où le citoyen peut jeter les sachets pour chien *Bravo* qu'on trouve, malheureusement, remplis mais laissés le long de la route;

Vu que toutes ces rues et espaces ne sont pas suffisamment pourvus de poubelles publiques;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 novembre 2013,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de compléter l'installation des poubelles publiques le long des rues meyrinoises à grand passage piétonnier et motorisé, ainsi que sur les espaces publics, les promenades et la place des Cinq-Continents.

* * *

7. Délibération n° 2013-32a relative aux indemnités allouées en 2014 au maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances élargie (M. Tremblet, DC).

et

8. Délibération n° 2013-33a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances élargie (M. Tremblet, DC).

M. Tremblet procède à la lecture du rapport des commissions des finances traitant du budget 2014 :

"Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Avant de débiter, laissez-moi revenir sur la nouvelle façon de traiter le budget, façon qui a principalement pour but de simplifier le déroulement des commissions. Le président en a fait état dans son rapport de la commission de liaison du 9 septembre et dont je me permets de reprendre les points suivants :

- l'ensemble du déroulement politique du budget est dorénavant sous la direction du/de la président-e de la commission finances et se fait sous sa présidence unique;*
- le préavis, après chaque présentation, est toujours donné par les membres de la commission concernée;*
- à la fin du processus, ce sont les membres de la commission des finances qui préavisent l'ensemble du budget.*

Ceci étant dit, c'est donc par 3 mises en bouche qu'a débuté notre étude, les 2 premières séances étant consacrées au plan des investissements et la 3^{ème}, à une présentation du budget par prestations publiques. Ces 3 séances se font en présence du Conseil administratif in corpore.

Plan des investissements

C'est le 18 septembre qu'a eu lieu la première des 13 séances de commission. L'élaboration et la présentation de la nouvelle version du plan quinquennal des

investissements est maintenant sous la responsabilité du secrétaire général et non plus du service de l'Urbanisme. Il est désormais présenté par groupes de prestations publiques.

Après une présentation du document, l'étude débute en se consacrant uniquement aux éléments nouveaux ou modifiés. Je vous laisse vous référer au procès-verbal pour le détail de la présentation mais pour résumer, on peut noter que le démarrage de la construction du nouveau quartier des Vergers aura un impact important sur le plan des investissements, puisqu'à lui seul, il ne représente pas loin de CHF 70 millions ces prochaines années. Le montant total des investissements nets se monte pour 2014 à CHF 71'219'825.-.

C'est le document du Conseil administratif et il ne nous est pas demandé de le valider. Une discussion est ouverte sur la marge de manœuvre que notre Conseil peut avoir sur un document sur lequel on lui demande de se prononcer sur les priorités mais qu'il ne valide pas par la suite !

Le Conseil administratif s'exprime afin de tenter de rassurer certains d'entre nous sur le fait qu'en finalité, c'est quand même bien le Conseil municipal qui décidera, mais il est désormais clair que, ne validant plus le plan des investissements, la seule façon pour le Conseil municipal de s'exprimer sur les investissements le sera en validant ou en ne validant pas les délibérations que le Conseil administratif présentera pour chacun des objets faisant partie intégrante du plan des investissements.

C'est une semaine plus tard, le 26 septembre, que nous nous retrouvons pour une deuxième séance sur le sujet. L'étude démarre, groupe de prestations par groupe de prestations. Mais à cette lecture, aucune question n'est soulevée.

Est-ce un effet collatéral négatif du nouveau traitement réservé au plan des investissements ? Est-ce une incompréhension ? Ou encore un signe de révolte silencieux à l'égard de la « mise en consultation » du plan ? Les votes, positifs ou négatifs, des délibérations à venir nous en donneront peut-être une réponse.

Quelques questions sont néanmoins posées ayant trait à l'écoquartier des Vergers, mais aucune proposition de modification n'est soumise à la commission.

Une question est également posée sur la logique d'y voir des points portant sur l'acquisition de diverses parcelles alors que les finances ne sont pas vraiment au mieux. Le Conseil administratif répond qu'il lui semble important de prévoir ces acquisitions dans l'optique, à plus ou moins long terme, de voir les revenus augmenter grâce aux entreprises qui pourraient venir s'y installer.

Un commissaire relève également une incohérence concernant l'école provisoire des Boudines pour laquelle on peut voir que plus de 2.3 millions sont encore prévus en 2014... alors que l'école est déjà en service ! Là aussi, une vérification s'impose et l'administration corrigera, si erreur il devait y avoir, le montant total de la délibération.

Présentation du budget par prestation publique

Le même soir, comme troisième mise en bouche, une présentation du budget par prestation publique nous a été servie. C'est une première à ce stade qui nous permet de prendre connaissance d'un certain nombre de graphiques qui, pour certains, devraient aider notre Conseil à travailler sur les orientations budgétaires à donner et, pour d'autres, n'apporte rien de nouveau sous le soleil !

Les grandes lignes de cette présentation ne sont pas rappelées, puisque cela avait été fait lors d'une séance en juin dernier. Quelques améliorations ont

néanmoins été apportées et M. Solai estime que le document permet ainsi une vision plus fine.

Après une présentation des différents graphiques, le président ouvre le temps des questions. Toutes les réponses étant rapidement apportées par l'administration, la séance est conclue, après seulement 50 minutes !

Présentation du budget

Durant la séance du Conseil municipal du 8 octobre, M. Devaud, au nom du Conseil administratif, présente la proposition de budget 2014. Là aussi, je vous invite à vous référer au texte de cette présentation que vous avez reçue et qui est très complète. Je n'en relèverai que les points suivants :

- Le montant total des charges se monte à CHF 93'025'522.-, en augmentation de 2% par rapport au budget 2013 et de 7% par rapport au réel 2012 ;*
- Malgré l'important travail effectué par les chefs de service, travail que je salue ici, le déficit initial se monte encore à près de 2 millions, il a été demandé à chacun de revoir leurs propositions et de tenter d'y apporter des économies ;*
- Une fois ce 2^{ème} tour terminé, le déficit se montant encore à CHF 1'300'000.-, le Conseil administratif a fait le choix d'augmenter le centime additionnel d'une unité, le faisant ainsi passer à 44 centimes ;*
- Le montant total des revenus s'élevant alors à CHF 93'033'663.-, permet de dégager un léger excédent de revenus de CHF 8'141.-, et dont il est important de relever que 88,2% des revenus émanent des recettes fiscales.*

Ce projet de budget a immédiatement fait l'objet de prises de position de plusieurs groupes pour signifier qu'ils s'opposeraient à l'augmentation proposée du centime additionnel avant d'être renvoyé à l'unanimité en commission pour son étude.

Avant de démarrer le résumé des différentes commissions, permettez-moi de préciser que tous les chefs de service nous ont présenté leur budget sous 2 angles avec d'abord, les particularités sur le budget de base ou si vous préférez, la continuité des prestations existantes, puis ensuite, s'il y en avait, les évolutions proposées. Enfin, une présentation de l'état de leur service en ressources humaines (RH) avec le descriptif de la nature des emplois. Mais je précise sur ce point qu'aucun préavis n'a été donné par les différentes commissions, les RH étant traitées dans une dernière séance prévue le 7 novembre.

Je spécifie enfin, qu'afin de ne pas allonger mon rapport, je ne relèverai ci-après que les propositions ayant débouché sur une adaptation d'une ligne et donc des chiffres. Vous trouverez tous les détails des questions posées dans les procès-verbaux, disponibles sur CMNet.

En première entrée, le 10 octobre, 2 séances consacrées à l'environnement et à la culture.

Environnement, par M. Olivier Châtelain

RH 57 employés pour un taux d'activité de 5432% et 23 auxiliaires.

Il détaille ensuite les prestations existantes. Il n'y a pas d'évolution particulière à relever et il termine sa présentation par les explications sur les principaux écarts budgétaires.

Suite à la remarque d'un commissaire qui pense qu'il faudrait réfléchir à l'avenir à un moyen d'augmenter les revenus émanant principalement de la vente des différentes matières récupérées avec le tri des déchets, un 2^{ème} commissaire demande s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter la ligne correspondante de suite, ce à quoi M. Châtelain répond que les cours actuels sont plutôt stables après avoir accusé une forte baisse, aussi une petite augmentation de la prévision pourrait être acceptable.

La proposition est faite d'augmenter la ligne 72.000.435.10 « Ventes de verre, alu, papier, etc. » de CHF 10'000.-, proposition acceptée à l'unanimité.

Total des charges : CHF 3'591'950.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus portés à : CHF 150'000.- **Accepté à l'unanimité**

Théâtre Forum Meyrin, par Mme Anne Brüscheiler et M. Laurent Gisler

RH 19 collaborateurs pour un taux de 1645% ainsi qu'une soixantaine d'auxiliaires.

Les principaux écarts sont d'emblée expliqués. La part communale reste cependant quasi identique à 2013, légèrement inférieure à 2.0 millions.

Les revenus sont jugés plutôt timides pour reprendre les termes d'un commissaire, bien qu'il comprenne que la prudence soit de mise et que c'est à mettre en parallèle à la baisse du nombre de spectacles. Un commissaire demande néanmoins que les recettes de la billetterie soient augmentées de CHF 20'000.-

Après les explications apportées par Mme Brüscheiler, cette commissaire revoit sa proposition et suggère une réévaluation à la hausse de CHF 10'000.- Cette proposition est mise aux voix et acceptée par 8 oui et 6 non.

Total des charges : CHF 2'876'500.- **Accepté par 12 oui et 2 abstentions**
Total des revenus portés à : CHF 1'040'000.- **Accepté par 6 oui, 5 non et 3 abstentions**

Puis le président soumet encore au vote les charges des coûts de l'énergie et de l'entretien du restaurant et de l'Undertown qui se montent à CHF 118'000.- : acceptées par 10 oui et 2 abstentions.

Après la pause, on poursuit avec la **Bibliothèque par M. Cédric Pauli.**

RH 10 personnes pour un taux de 640% et 7 auxiliaires.

Il annonce le maintien de toutes les prestations existantes ainsi que la mise en place de 2 nouvelles, le Livr'heure ainsi qu'une animation de la bibliothèque de l'école de Cointrin. Puis il présente les variations sur les lignes qui sont minimales.

Tout est clair, limpide. Peu de questions. Nous pouvons passer rapidement au préavis des commissaires de la commission de la culture.

Total des charges : CHF 238'900.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus : CHF 5'000.- **Accepté à l'unanimité**

On terminera cette première soirée avec la **Culture par Mme Dominique Rémy.**

RH 4 collaborateurs pour un taux de 320% et 15 auxiliaires.

Elle commence par nous rappeler les missions principales de son service, puis annonce que les prestations affichent une baisse de CHF 15'500.- par rapport au budget 2013, une baisse qu'un commissaire considère comme un artifice financier puisque à elle seule, la rubrique « frais de fonctionnement du Cartel » diminue de CHF 16'500.- faisant suite à une décision du Conseil administratif en raison des réserves accumulées par cette association. Ce montant représentant la part « culture » de la subvention accordée au Cartel pour son fonctionnement.

Total des charges : CHF 787'000.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus : CHF 47'000.- **Accepté à l'unanimité**

Il ne reste alors au président qu'à procéder au vote des chiffres totaux pour le budget « Culture & loisirs » dont :

Total des charges : CHF 4'020'400.- **Accepté par 11 oui et 3 non**
Total des revenus: CHF 1'082'000.- **Accepté à l'unanimité**

Comme deuxième entrée, le 15 octobre, la suite du dicastère de Mme Boget avec les séances consacrées à la petite enfance, à l'école et jeunesse ainsi qu'au développement social et emploi.

Petite enfance par Mme Anne Kummer

RH 70 employés représentant un taux d'activité de 5520% ainsi que 36 auxiliaires.

Elle présente les grandes lignes de son service et insiste particulièrement sur la démarche entreprise depuis 2 ans sur les documents destinés aux parents et qui démontre une augmentation sensible des revenus. Le budget de l'accueil familial de jour accuse une baisse de 8% et ce malgré une augmentation de 3 places. Cela s'explique par un effet sur les coûts collectifs grâce à l'augmentation du nombre de places dans les autres communes partenaires.

Madame Kummer ayant répondu à toutes les questions et aucun changement n'étant à apporter aux chiffres, le président soumet au vote les montants proposés.

Total des charges : CHF 1'257'000.- **Accepté par 11 oui et 3 non**
Total des revenus: CHF 2'240'000.- **Accepté à l'unanimité**

Développement social et emploi par Mme Melissa Rebetez

RH 12 collaborateurs pour 900% de taux d'activité et 21 auxiliaires.

Une augmentation des charges de CHF 97'000.- est présentée et concerne principalement des reports de charges cantonales ainsi que le budget de la manifestation « Meyrin, porte ouverte sur le monde », la semaine de solidarité Nord-Sud qui revient toutes les années paires.

Ceci étant précisé, il nous est également demandé par Mme Rebetez de valider 3 corrections, représentant une économie dans les charges de CHF 40'000.- Il s'agit des rubriques « permanence impôts », avec une baisse de 8000.-, de la ligne « promotion politique emploi » qui est ramenée à 0 soit une économie de 3000.- et enfin de la ligne « animations ateliers collectifs », dont l'économie se

monte à 29'000.-. Ces montants n'ayant pas fait l'objet de discussion, ils sont entérinés sans vote.

Une 4^{ème} ligne fait l'objet, quant à elle, d'une discussion. Mme Rebetez explique que la ligne des aides financières communales peut être ramenée de CHF 350'000.- à CHF 320'000.- car au vu des dépenses à la mi-octobre, cette somme devrait suffire à aller jusqu'au bout de l'année. Certains commissaires sont d'avis qu'il faudrait cependant la laisser au niveau présenté dans le projet de budget car cette ligne affiche, année après année, un montant inférieur au réel.

La demande initiale étant celle faite par l'administration, à savoir la réduction du compte 58.110.366.20 « Aides financières communales » de CHF 30'000.- pour l'établir ainsi à CHF 320'000.-, c'est cette proposition qui est soumise aux voix des commissaires et elle est acceptée par 8 oui et 6 non.

On peut ensuite procéder au vote des totaux :

Total des charges :	CHF 1'660'350.-	Accepté à l'unanimité
Total des revenus :	CHF 71'800.-	Accepté à l'unanimité

Nous poursuivons avec les écoles par Mme Melissa Rebetez.

Elle relève une stabilité des prestations offertes avec toutefois une charge incompressible qui augmente de CHF 129'000.-, la participation communale au fonctionnement du GIAP. Elle fait état d'une évolution proposée avec l'introduction dans la confection des repas pour les cuisines scolaires des produits locaux labélisés GRTA ayant pour conséquence une augmentation de la ligne 54.300.318.57 « Prestations de tiers » de CHF 37'500.-. Cette proposition ne soulèvera pas de discussion et sera validée de facto par le préavis des charges.

Un commissaire fait la proposition d'augmenter le prix de vente d'un repas d'un franc. Cette proposition provoque un important débat. Ce montant n'aura pas ou que peu d'influence sur un budget familial pour certains puisqu'au final, cela ne représente qu'une augmentation mensuelle d'environ 16 à 20 francs pour un enfant qui fréquenterait les cuisines scolaires quotidiennement. C'est du moins l'argumentation avancée par les uns et contrée par les autres qui pour eux, n'aurait que comme effet de précariser encore plus certaines familles monoparentales ou dont les 2 parents n'ont pas d'autres choix que de travailler.

Mise aux voix, cette proposition qui a pour corollaire d'augmenter la ligne 54.300.435.22 « Vente repas » de CHF 97'000.-, obtient une parfaite égalité de 6 voix pour, 6 voix contre et 2 absentions. C'est le président qui départage en faveur du oui. Au final,

Total des charges :	CHF 2'475'200.-	Accepté à l'unanimité
Total des revenus:	CHF 874'000.-	Egalité, 7 oui et 7 non

Départagé par le président et donc accepté au final par 8 oui et 7 non.

Et pour terminer, la jeunesse également par Mme Melissa Rebetez.

Là aussi, les prestations restent stables mais pour lesquelles il nous faut faire face à une augmentation des charges incompressibles, notamment celles liées à la FASe qui découlent d'un nouveau mode de son financement. Conséquences, la Maison Vaudagne, l'Undertown et le Jardin Robinson voient leur ligne « Subventions frais de personnel » fortement augmenter. Seul Transit accuse une baisse.

Elle nous propose un correctif pour la rubrique 35.110.365.55 « actions de prévention » et de retrancher sur la somme figurant au budget un montant de CHF 3'880.-.

Toutes les réponses aux questions des commissaires sont apportées à leur satisfaction et l'on peut procéder au préavis de la commission Ecoles et Jeunesse.

Total des charges : CHF 2'033'720.- Accepté à l'unanimité

Il n'y a pas de revenus.

Puis comme 1^{er} plat, le 16 octobre, le dicastère de M. Tschudi

*On démarre cette nouvelle soirée par la **Police municipale par M. David Marti.***

RH 23 collaborateurs pour un taux d'activité de 2150%, ensemble avec 30 auxiliaires.

Le chef de la police municipale évoque la poursuite en 2014 des prestations mises en place depuis son arrivée, il y a 18 mois, avec en prime l'engagement prévu normalement durant le 1^{er} trimestre 2014 des contrôleurs de stationnement.

La modification de la Loi sur les agents de police municipale (LAPM) et de son règlement d'application généreront immanquablement des incidences budgétaires mais elles ne seront intégrées que progressivement.

Puis, le chef de la police tient à nous communiquer un certain nombre d'informations importantes sur le fonctionnement de son service. Le secrétariat du service n'est doté que d'un poste à 100% et il est renforcé quotidiennement par un APM. Par ailleurs, la formation découlant de la nouvelle application de la LAPM éloignera du terrain l'équivalent d'un APM dès maintenant et jusqu'à la fin mai 2015. Cela fait donc au minimum 2 APM qui ne sont pas sur le terrain chaque jour, une erreur selon lui !

De plus, nous n'avons accepté qu'un poste à 50% pour le traitement des amendes d'ordre. Or, selon son estimation, il faudrait au minimum un 75% pour toutes les absorber. Il va donc y avoir un problème à ce niveau et au vu de tout cela, il indique qu'il devra procéder à une priorisation des activités. Il a donc décidé qu'en 2014 le renforcement du secrétariat par les APM sera limité au maximum et il subsistera uniquement durant les absences de la secrétaire. Autrement, il faudra attendre son tour un peu plus longtemps...

Il prévoit également le maintien des actions de prévention et concernant la circulation, la priorité sera mise sur les stationnements créant une vraie mise en danger. De plus, la couverture horaire actuelle sera maintenue, en lien avec le contrat local de sécurité passé avec la police cantonale. Pour terminer, il explique brièvement les différentes évolutions de quelques lignes budgétaires.

Cette situation provoque un débat qui aura largement dépassé le temps imparti à l'agenda, les uns mettant en avant la prévention et les autres la répression. Au terme de la discussion, un commissaire propose de réduire de CHF 100'000.- la ligne de revenu « Amendes communales » et de l'établir ainsi à CHF 350'000.- car il estime que ce montant est déjà inclus dans la nouvelle ligne de revenu « Contrôle de stationnement ». C'est un peu un remake de 2013 puisqu'il avait déjà proposé cette baisse sans succès. Malgré les explications apportées par M. Marti, notre collègue maintient sa proposition que le président soumet aux voix

à la fin de la discussion. Cette proposition est refusée par 7 non, 4 oui et 1 abstention.

Il n'y a aucune autre modification dans les chiffres. On passe alors au préavis des montants totaux.

Total des charges : CHF 308'700.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus : CHF 1'112'000.- **Accepté par 10 oui et 4 non**

On poursuit, en retard sur l'horaire, par le Service du feu avec le commandant Daniel Randin.

Les deux objectifs principaux pour 2014 sont la consolidation de l'état-major en formant 2 officiers ainsi que la stabilisation de l'effectif à 55 membres. De ces 2 objectifs découlent un certain nombre d'évolutions qui se traduisent dans les lignes budgétaires. Elles sont toutes expliquées à la satisfaction des commissaires. Un commissaire trouve cependant que les dépenses en encre et toner sont trop importantes vu les tarifs que l'on peut trouver sur le marché et il regrette également le prix consenti pour l'achat des 2 PC prévus pour les 2 nouveaux officiers.

Un commissaire fait ensuite la proposition d'augmenter la ligne « Dédommagement hommes de piquet » de CHF 5'000.-. Le Cdt Randin réplique qu'une réflexion doit être menée plus largement non seulement sur le sujet mais également sur le tarif horaire de la solde puisque ces rétributions sont maintenant soumises à l'AVS. Après avoir répondu aux questions sur ce sujet, le commissaire retire sa proposition suite à la confirmation par M. Tschudi qu'une commission de sécurité serait convoquée pour discuter du problème dès que les changements évoqués seront effectifs et que l'on en connaîtra l'incidence exacte.

Puis le président soumet au préavis de la commission les totaux

Total des charges : CHF 1'246'798.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus : CHF 180'000.- **Accepté à l'unanimité**

Puis avant la pause, on termine avec la Protection civile avec M. Didier Brodard.

En un temps record qui nous aidera à rattraper le retard engrangé tout au long de la séance, le chef de service évoque tout d'abord les prestations qui s'inscrivent dans la continuité de 2013.

L'évolution proposée pour 2014 est ensuite développée, à savoir l'augmentation des tarifs de location pour le faire passer à CHF 10.- par nuit et par personne, avec un minimum de CHF 300.-. Il en découle une augmentation pour l'année et une correction est apportée au montant de la ligne pour la porter à CHF 14'000.- au lieu de CHF 11'500.- : Nous resterons moins cher que la ville de Genève et d'autres groupements.

Les principaux écarts sont promptement expliqués par M. Brodard et ne soulèvent aucune question.

On peut procéder au vote des chiffres.

Total des charges : CHF 125'448.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus : CHF 67'861.- **Accepté à l'unanimité**

Après la pause, la 2^{ème} partie de la soirée débute par le **service des Aînés présenté par Mme Christine Luzzatto.**

RH 4 employés représentant un 315% de taux d'activité, complété de 2 auxiliaires.

La cheffe de service, en préambule, rappelle que son service s'efforce avant tout d'identifier les aînés en voie possible d'isolement. Cela demande du temps et de la patience. Elle nous informe que le pourcentage de la population meyrinoise en âge d'AVS a passé de 17,3% en 2012 à 17,64% en 2013 pour s'établir à 3'948 personnes.

Elle détaille les tâches de son service en précisant que le budget de base pour 2014 n'a pas changé malgré l'augmentation massive du nombre de dossiers à gérer et du nombre d'activités proposées. Elle relate la manière d'informer les nouveaux retraités et présente quelques chiffres quant au nombre de jubilaires à fêter en 2014.

Puis, elle nous explique les incidences, d'une part, la décision de l'Etat de facturer au travers de l'ACG une participation des communes aux foyers de jour et, d'autre part, de la reprise du Foyer Livada par Pro Senectute au 1^{er} janvier 2014. Les charges augmenteront de CHF 26'400.- pour s'établir finalement à CHF 38'400.- sur la ligne 58.300.365.74 qui est par la même occasion renommée « participation communale IMAD ». Cette modification est à apporter dans le montant total des charges à préavis car l'information est arrivée trop tard pour la prendre en compte dans le projet de budget.

S'en suivent quelques questions, auxquelles Mme Luzzatto donne réponse avec satisfaction, puis une commissaire demande des informations sur le Club de Midi ainsi que le prix du menu. Ayant pris connaissance du prix actuel de CHF 12.-, elle propose de le rehausser de 2.-, proposition qui soulève un tollé pour une partie de l'hémicycle... Cette proposition aurait pour effet de relever les recettes de la ligne « Aînés, facturations diverses » de CHF 4'000.-.

Le président la soumet au vote des membres de la commission des aînés, et elle est refusée par 10 non, 2 oui et 2 absentions.

Notre représentante au sein de la Commission consultative des aînés, Mme Girardet, pense qu'il est nécessaire de convoquer une commission afin de discuter des besoins du service ainsi que de la question des activités organisées par ce dernier.

Etant arrivé au terme des demandes de parole, les totaux sont ensuite préavisés comme suit :

Total des charges corrigé à:	CHF 550'500.-	Accepté à l'unanimité
Total des revenus :	CHF 7'000.-	Accepté à l'unanimité

On poursuit par le service de l'urbanisme, des travaux et de l'énergie et en particulier par les **énergies interservices présentées par M. Olivier Balsiger.**

D'emblée, il nous informe des grandes orientations pour 2014 en termes d'énergie : l'éclairage public, le Centre sportif des Vergers et la patinoire, la rénovation des bâtiments et le suivi de l'optimisation des consommations.

Le contrat actuel d'approvisionnement en électricité arrivant à son terme au 31 décembre, il a été négocié, durant l'été, un nouveau contrat avec les SIG portant sur 3 ans. Les résultats sont à répercuter sur un certain nombre de lignes budgétaires et ceci en notre faveur. De plus, il demande de bien vouloir rajouter

une ligne supplémentaire pour l'école de Bellavista, vu qu'elle va être raccordée au CAD.

Il en résulte les corrections suivantes :

service de la culture	CHF 36'000.-
service de la gérance	CHF 43'000.-
service des sports	CHF 64'300.-
et pour l'UTE	CHF 20'000.-

Ces sommes cumulées correspondent à une baisse du budget électricité de CHF 163'300.-. Les corrections seront apportées au fur et à mesure des présentations des différents services. Il n'y a aucun préavis à donner pour l'instant.

Nous passons donc au budget à proprement parler du **service de l'UTE présenté par M. Olivier Morand.**

RH 11 collaborateurs représentant 900% et 2 auxiliaires.

Il présente les activités de son service et précise qu'en 2014, c'est la poursuite des dossiers en cours ainsi que la réalisation de nouveaux projets selon la priorité du plan des investissements, l'achèvement du projet d'assainissement avec le démarrage du Lac des Vernes ainsi que le suivi des grands projets (Vernier-Meyrin-Aéroport et Zimeysaver), mais aussi de Cointrin-Est et de la mise en œuvre du plan de stationnement pour n'en citer que quelques-uns. L'objectif étant bien le maintien des prestations et ce malgré les charges et la pression croissante sur son équipe.

L'ensemble des lignes est ensuite abordé et M. Morand précise que son budget reste sensiblement le même qu'en 2013. Il relève la baisse significative de la ligne de recette « Occupation domaine public, rétrocession SIG » de CHF 130'000.-. Elle s'explique par le fait qu'elle est liée aux lignes se rapportant à la consommation électrique. Et vu qu'elles baissent, la rétrocession diminuera également. C'est un simple effet de vases communicants !

En plus de la ligne de consommation électrique, 3 autres corrections sont à apporter :

- « Cité de l'Energie – recettes » + CHF 5'000.- en raison de diverses subventions et participations à des programmes d'incitation,
- « Association Noctambus – subvention » + CHF 1'500.- en raison de l'intensification de l'accompagnement des lignes nocturnes pour faire face à la croissance des incivilités ainsi qu'à une subvention pour un service pour rentrer de la Fête des Vendanges,
- Enfin, « Association Caddie-service – Subvention » + 5'000.- en raison d'un développement de l'offre en réponse à une demande croissante.

Avant de passer aux questions, M. Morand nous indique qu'il a fait une comparaison des effectifs (hors projet des Vergers) avec les services des autres communes suburbaines et il s'avère que la proportion entre le taux d'activité d'assistance administrative (140%) et celui des chefs de projets (700%) est de moitié inférieure à celle observées dans ces communes (20% chez nous pour 40% de moyenne). Il a donc été décidé de nous proposer un complément de poste de 60% pour porter le taux d'activité à 200% du secrétariat et rétablir un peu la proportion à 34%. C'est essentiel pour la poursuite des tâches du service selon lui.

La réponse ayant été apportée à la seule question posée par un commissaire, question qui portait sur le report sans cesse de charges et sans pouvoir y réagir et qui déboucha sur l'intervention de plusieurs commissaires, qui craignaient sans doute une proposition de correction pour combler cette hausse.

Mais il n'en fut rien et le président put ainsi soumettre au préavis de la commission de l'urbanisme et mobilité les totaux corrigés :

Total des charges corrigé à: CHF 1'038'200.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus porté à: CHF 1'780'000.- **Accepté à l'unanimité**

Et enfin, le 29 octobre comme 2^{ème} plat, le dicastère de M. Devaud et l'information et communication.

La soirée commence par les quelques lignes de **l'état civil présenté par Mme Evelyne Cottier.**

RH 4 collaborateurs pour un taux d'activité de 300% et 1 auxiliaire.

Elle nous annonce la continuité pour l'an prochain. Le poste d'assistante d'état civil qui devait être transformé en un poste d'officier d'état civil n'a pas eu lieu, car la personne concernée n'a pas voulu faire la formation et, du coup, elle préfère attendre de voir l'évolution des événements à traiter avant de pérenniser ce poste. Elle nous informe ensuite que la numérisation des registres a débuté et avance rapidement. La Commune devrait être appelée à participer à hauteur de CHF 20'000.- à ce projet, dont le SIACG est en charge, mais le Conseil administratif n'a pas souhaité l'inclure dans le projet de budget, car la somme est incertaine, d'une part, et que, d'autre part, le projet n'étant pas encore avancé, il n'est pas certain que le paiement intervienne en 2014.

Mme Cottier répond encore à quelques questions et l'on procède au préavis des totaux.

Total des charges: CHF 21'350.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus: CHF 121'000.- **Accepté à l'unanimité**

On peut rapidement enchaîner avec le **service des Sports & des mesures de santé et sécurité au travail avec M. David Genequand.**

RH 24 collaborateurs qui représentent un taux d'activité de 2300% et 15 auxiliaires.

Il est demandé d'intégrer pour 2014 un complément de poste de 20% qui fait suite à l'optimisation de l'organisation entre son service et celui de la gérance. J'y reviendrai plus tard.

Pour les mesures de santé et sécurité au travail, il nous précise en quelques mots que le budget a été reconduit afin de poursuivre la démarche engagée. Aucune question n'a porté sur cet aspect de son budget.

D'emblée, il résume la situation, dont il va nous détailler ensuite les différents points, à savoir que, par rapport à 2013, les charges baissent de 2%, les revenus sont en augmentation de 15% et il y a lieu de relever également une diminution additionnelle de 2% à mettre en relation avec les tarifs renégociés de l'électricité présentés par M. Balsiger le 16 octobre et dont il faudra retrancher la somme de CHF 64'300.- au total des charges avant de le préavisier.

Les évolutions proposées prennent en compte, pour les charges courantes d'entretien, les besoins de chacun des bâtiments et les différentes lignes dévolues reflètent tant une hausse ou une baisse sans pour autant mettre en péril les installations. Il est quand même relevé que les 3 principales actions d'entretien seront le remplacement par étape de 12 sèche-cheveux sur 86 recensés, le nettoyage pour la première fois depuis son ouverture de la façade nord de la patinoire et la révision de ses 2 compresseurs. Il note également la baisse de la subvention accordée au Cartel, dont la part imputée sur le budget de son service se monte à CHF 33'500.-.

Enfin, pour clore le chapitre des charges, il nous informe de la création d'une subvention pour la relève sportive professionnelle, projet soutenu à 25% par les communes au travers de l'ACG, 25% par la ville de Genève et 50% par le canton. Pour les détails, je vous prie de vous référer au procès-verbal de la séance. La participation de Meyrin, dont il faut relever au passage que plusieurs équipes profiteront de cette nouvelle structure, devrait se monter à CHF 50'000.-. Mais il est toutefois trop tôt pour le confirmer, car les discussions sont toujours en cours et il n'est pas certain que cette participation soit nécessaire. Ce montant est porté au budget sur la ligne de soutien aux sports d'élite.

Pour les revenus, une augmentation des tarifs des installations sportives est proposée et les nouveaux tarifs pour chacune d'entre elles, piscines du Livron et du centre sportif, de la patinoire et de Maisonnex (tennis, squash, piscine et sauna) sont présentés aux commissaires. Là aussi, pour le détail, merci de vous reporter au procès-verbal. L'augmentation des gains escomptés est de CHF 167'000.-.

Puis M. Genequand en vient à la présentation du complément de poste. Il nous explique que, suite aux nouvelles installations, le nombre de personnel administratif n'a jamais été augmenté. Le nombre et l'importance des actions et manifestations organisées par les clubs augmentant, il devient impossible de continuer comme cela. Le travail est actuellement réparti sur 2 personnes qui travaillent à la fois pour les sports et pour la gérance. Une clé de répartition arbitraire de 2x 40% est en vigueur et la demande consiste donc à porter à 100% ce poste qui serait entièrement dévolu au service des sports. Il serait également procédé à la redéfinition de son cahier des charges.

Toutes ces mesures se répercutent dans les lignes budgétaires et dont les principaux écarts sont rapidement passés en revue. Puis il répond avec satisfaction aux questions posées par les commissaires. Le président soumet alors les totaux au préavis de la commission des sports.

Total des charges ramenées à: l'unanimité	CHF 3'562'770.-	Accepté	à
Total des revenus: l'unanimité	CHF 1'223'300.-	Accepté	à

Après, la pause, nous entamons cette 2^{ème} partie de soirée par **l'information et communication détaillée par M. Denis Wicht.**

Il débute sa présentation par le volet informatique. Dans la continuité des prestations déjà entreprises, on relèvera la poursuite du renouvellement du matériel mais de manière réduite puisque la majorité a déjà été changée en 2012 et 2013 ainsi que la poursuite de la gestion électronique des documents. 2014 verra la mise en place du réseau WIFI public, le raccordement du Jardin alpin au

programme de gestion des collections du Jardin botanique ainsi que le lancement d'une étude pour équiper le quartier des Vergers en fibre optique.

Pour le volet information et communication, il annonce que notre conseil sera saisi en 2014 d'une délibération pour un projet d'un nouveau site internet communal. Autrement, il annonce une continuité sur la plupart des dossiers et détaille les évolutions proposées pour la ligne 05.100.310.51 « Informations à la population » pour laquelle une augmentation de CHF 24'000.- est proposée pour s'établir, pour 8 services, à CHF 356'000.-.

Une baisse de CHF 46'000 est proposée sur la ligne 05.100.439.21 « Publicité annonces » car le marché est moins porteur et doit faire face à une forte concurrence. Le montant proposé pour cette ligne s'établit à CHF 110'000.-.

Enfin, la ligne 05.100.310.64 « Meyrin Ensemble » est revue à la hausse de CHF 26'000.- et se monterait ainsi à CHF 316'000.- et ce pour 3 raisons principales, à savoir la séparation du travail de graphisme et de photographie, des jetons de présence versés au Groupe consultatif et parce que les éditions sont plus étoffées suite à l'engagement à 80% du rédacteur.

M. Wicht doit répondre à plusieurs questions, épaulé pour certaines réponses par le secrétaire général.

Je ne relèverai ici que l'insatisfaction des réponses apportées à un commissaire qui demandait des explications sur les coûts de l'informatique en général qu'il trouve bien trop élevés. Il souhaite, et il en est pris bonne note par le président, que la commission information & communication soit convoquée afin d'aborder ce sujet dans le détail.

Un commissaire termine la salve des questions en faisant la proposition de geler les lignes « Information à la population » et « Meyrin Ensemble » à leur niveau de 2013 et de diminuer de CHF 6'700.- la ligne « Entretien/maintenance informatique » pour une diminution totale de CHF 56'000.- la proposition présentée par l'administration.

Le président les soumet au vote de la commission séparément :

- La proposition de baisser de CHF 24'000.- la ligne « Information à la population » est acceptée par 11 oui et 3 non.
- La proposition de baisser de CHF 26'000.- la ligne « Meyrin Ensemble » est également acceptée par 9 oui, 4 non et 1 abstention.
- Enfin, la proposition de baisser la ligne « Entretien/maintenance informatique » de CHF 6'700.- est acceptée par 11 oui et 3 non.

Il passe ensuite au vote des totaux.

Total des charges modifié: CHF 1'424'300.- Accepté par 11 oui et 3 non

Total des revenus: CHF 110'000.- Accepté par 13 oui et 1 abstention

Nous terminons le tour des services de l'administration par le service de la **Gérance et entretien des bâtiments présenté par M. Serge Omarini.**

RH 37 collaborateurs représentant 2963% de taux d'activité, complété par 45 auxiliaires.

Son budget répond aux attentes du Conseil administratif en étant placé sous le signe de la rigueur car, à quelques exceptions près, il ne contient que des dépenses d'entretien courant et nous permet de faire une économie de l'ordre de

4% par rapport à 2013, sans aucune conséquence dans le domaine de l'entretien de notre patrimoine immobilier communal.

Il présente les principaux écarts et relève l'effet positif des nouveaux tarifs négociés pour l'électricité, qui nous permet d'apporter une correction en notre faveur de CHF 43'000.- au total des charges, répartis sur les lignes correspondantes dans les différents bâtiments.

M. Omarini poursuit en apportant les réponses à un certain nombre de questions sur lesquelles on retiendra les 2 propositions suivantes :

- Celle d'un commissaire de ne pas remplacer les tables de la salle de réception, débouchant ainsi sur une économie de CHF 17'000.- dans la rubrique « Ferme de la Golette - Achat mobilier », proposition qui aura même provoqué une petite suspension de séance pour descendre d'un étage et voir sur place afin de comprendre les explications avancées. Elle est acceptée par 8 oui et 6 non.
- Puis la 2^{ème}, émanant d'une commissaire qui rebondit sur la 1^{ère} proposition et qui propose de ne pas changer les chaises de la salle de commissions. Elle est également acceptée par 13 oui et 1 abstention.

Il est alors temps de préavisier les montants totaux du service.

Total des charges modifiées à: CHF 4'505'050.- Accepté à l'unanimité
Total des revenus: CHF 1'034'500.- Accepté à l'unanimité

C'est le 7 novembre que nous nous sommes retrouvés une dernière fois pour le dessert avec les finances, l'administration générale et les ressources humaines.

On débute d'entrée avec l'administration générale présentée par le secrétaire général, M. Jean-Marc Solai.

RH 17 collaborateurs pour un taux d'activité de 1410%, complété par 2 auxiliaires.

Il complète les informations déjà à notre disposition dans le projet de budget par 2 précisions. La première concernant la ligne « Conseil municipal - Frais de réception » qui inclut, comme pour chaque année de législature un montant de CHF 60'000.- pour le voyage de fin de législature. La deuxième concerne l'augmentation du prix de vente des Flexicard qui sera augmenté de 5.- et passera à CHF 40.- d'où le supplément de recette de CHF 30'000.- sur la ligne correspondante.

Deux propositions sont faites durant le temps de discussion :

1. Un commissaire souhaite garder le prix de la Flexicard à son niveau actuel et propose donc une baisse de CHF 30'000.-. Cette proposition est refusée par 6 non, 4 oui et 4 absentions.
2. Une commissaire propose de geler les jetons de présence versés pour les caucus en 2014, son groupe préférant cette solution à l'annulation ou à la formule raccourcie du voyage de fin de législature comme l'avait souhaité un commissaire durant la discussion mais sans faire de proposition. Cette solution aurait un impact quasiment identique puisque l'économie induite est de CHF 50'000.-. Cette proposition est acceptée par 12 oui et 2 abstentions.

Nous passons ensuite au prévis des totaux pour ce chapitre.

Total des charges modifiées à: CHF 1'652'717.- **Accepté à l'unanimité**
Total des revenus: CHF 281'500.- **Accepté par 12 oui et 2**
absentions

Nous poursuivons avec les **Ressources humaines et c'est M. Denis Wicht qui prend le relais.**

Il commence par nous présenter les orientations pour 2014 et dont vous trouverez tous les détails dans le PV de cette séance. Les charges de personnel inscrites au budget 2014 s'élèvent à CHF 38'304'437.- mais pour pouvoir les comparer avec le budget 2013, il faut déduire un montant de CHF 960'000.- qui correspondait au rattrapage de la CAP que nous avons lissé sur 3 ans, de 2011 à 2013. En tenant compte de ce qui précède, l'augmentation effective des charges est donc de CHF 718'136.-, soit 1,9%.

Cette augmentation s'explique par les nouveaux compléments de postes, CHF 149'395.-, la progression des annuités, CHF 313'339.-, l'indexation à la vie chère, CHF 234'274.- et enfin par l'augmentation de la contribution à la participation de l'assurance maladie pour un montant de CHF 11'996.-.

Il nous rappelle ensuite que seuls 3 compléments de postes sont demandés pour 2014, à savoir :

- 20% de poste d'assistante de direction pour le service des sports ;
- 40% de poste d'assistante au service de la culture ;
- Et 60% de poste d'assistante pour le service de l'urbanisme, des travaux et des énergies.

Puis M. Wicht porte à notre connaissance les corrections de charges suivantes :

- Premièrement, le calcul de la vie chère a été calculé avec un indice de 1% mais à fin septembre, il n'était que de 0,1%. L'administration propose donc de le diminuer de moitié et de ne garder au budget que 0,5% car au plus haut des 12 derniers mois, il n'a pas dépassé 0,4%. La diminution est de CHF 117'137.-. Répondant aux questions une fois sa présentation terminée, il précisera à un commissaire inquiet que, évidemment l'augmentation ne sera appliquée que du taux réel à la fin de l'année et non pas automatiquement du 0,5% comme inscrit au budget. Cette proposition sera acceptée par 12 oui et 2 abstentions.
- Deuxièmement, la participation communale à l'assurance maladie a été calculée avec un forfait mensuel de CHF 162.- mais au final, le montant devrait être de CHF 164.- et il manque donc un coût supplémentaire de CHF 9'053.-. Un commissaire demandera par la suite des explications sur le calcul de cette allocation. M. Wicht confirme également l'obligation de la verser, selon l'art. 72 al. 2 du statut du personnel. Mise au vote, cette correction sera acceptée par 11 oui et 3 abstentions.
- Enfin, il faut également intégrer un montant couvrant les assurances sociales sur la partie imposable de la solde versée aux sapeurs-pompier désormais soumis à l'impôt. Le coût supplémentaire est de CHF 4'000.-.

Cette dernière correction ne posera aucun problème aux commissaires qui l'accepteront à l'unanimité lorsque le président la soumettra aux voix.

On poursuit avec les explications des principaux écarts sur les lignes des coûts centraux. Plusieurs questions suivront, auxquelles M. Wicht apportera toutes les réponses circonstanciées et aucune proposition particulière n'en émanera. Puis on termine par la présentation, service par service, de la situation en termes de ressources humaines. J'ai déjà relevé la situation de chacun plus haut, je ne reprendrai donc pas les chiffres détaillés que vous trouverez au besoin très clairement expliqués dans la présentation de M. Wicht, accessible sur CMNet. Au final, les effectifs augmentent d'une unité pour s'établir à 297 collaborateurs et collaboratrices, pour un taux d'activité passant à 25'260%, inclus les 3 compléments de postes présentés. Le nombre d'auxiliaires diminuant quant à lui de 201 à 198.

Un commissaire propose en plus, un 4^{ème} complément de poste de 50% pour porter le poste d'assistante à la police municipale dédié au contrôle du stationnement à 100%. Les réactions sont assez vives et, suite à la précision d'un commissaire qui relevait que non seulement le chef de la police ne l'avait pas réclamé mais qu'en plus il avait dit qu'il aurait besoin à terme d'un 75%, le commissaire modifie sa proposition pour la ramener à 25% complémentaires. Le président mettra ensuite au vote des commissaires de la commission des finances ces 4 compléments de postes :

- La proposition de l'administration de créer un complément de poste de 20% d'assistante administrative au service des sports est acceptée par 12 oui et 2 abstentions.*
- La proposition de l'administration de créer un complément de poste de 40% d'assistante administrative au service de la culture est refusée par 7 non, 6 oui et 1 abstention.*
- La proposition de l'administration de créer un complément de poste de 60% d'assistante administrative au service de l'UTE est accepté par 9 oui et 5 absentions.*
- Quant à la proposition émanant d'un commissaire d'ajouter un complément de 25% d'assistante administrative à la police municipale pour le contrôle du stationnement, elle est refusée par 9 non, 4 oui et 1 abstention.*

On procède ensuite au préavis de la commission sur les totaux du budget des ressources humaines.

Total des charges modifiées à: CHF 38'155'624.- Accepté par 11 oui et 3 abstentions

Total des revenus: CHF 535'502.- Accepté par 11 oui et 3 absentions

Nous sommes de retour, après la pause, pour la dernière commission dévolue à cette étude et avant de passer au dernier volet manquant, il y a lieu de revenir sur le budget de la culture.

Monsieur Devaud indique que suite à la présentation de M. Balsiger le 16 octobre, il faut corriger les lignes « SIG électricité » de la bibliothèque, du théâtre et de l'Undertown pour une économie totale de CHF 36'000.-.

Cette correction est mise au vote par le président et les commissaires de la commission culture l'acceptent à l'unanimité.

Nous pouvons alors passer à la lecture des lignes du **service des Finances présenté par M. Michel Cela.**

RH 6 collaborateurs représentant un taux d'activité de 560%.

Il nous présente tous les chiffres de manière détaillée dont les totaux se montent, à ce stade de la séance, à CHF 24'946'352.- pour les charges et à CHF 82'277'700.- pour les revenus.

M. Devaud prend ensuite la parole pour rappeler les charges et revenus proposés au budget global communal dont, pour mémoire, les charges se montent à CHF 93'025'552.- et les revenus à CHF 93'033'663.-. Il poursuit avec l'explication émanant des services de l'administration cantonale sur la façon de calculer la somme de la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises et conclut qu'il ne nous est pas possible de refuser le montant de la rétrocession calculée par l'AFC et en augmentation de CHF 600'000.- pour 2014. Je vous fais grâce du débat qui suivra sur le sujet !

A la question d'un commissaire qui demande quelles seraient les conséquences d'un refus d'un tel budget, M. Devaud répond qu'il faudrait alors démarrer l'année sur le système des douzièmes provisionnels et que, vu les dépenses prévues pour le quartier des Vergers, cela serait simplement impensable d'avancer dans ce dossier en respectant les délais impartis.

Mme Boget intervient pour donner des explications sur les conséquences induites par l'augmentation du prix du repas aux cuisines scolaires. Elle donne une série de chiffres qui doivent nous faire comprendre que la somme rajoutée de CHF 97'000.- n'est en fait pas aussi intéressante qu'elle pourrait l'être, car elle induit une augmentation de plusieurs lignes de charges. De plus, l'introduction du nouveau tarif ne pouvant se faire qu'à la prochaine rentrée scolaire, il doit être revu à la baisse. Cette mesure impopulaire risque, pour un gain relativement moindre, de provoquer une insatisfaction au sein de la population. Les chiffres exacts doivent être calculés par l'administration pour pouvoir apporter les corrections nécessaires au budget avant son vote final.

Nous entamons ensuite une série de votes de validation par la commission des finances des modifications apportées par les différentes commissions :

Information et communication

- Ligne « Information à la population » - CHF 24'000.-
Accepté par 8 oui, 3 non et 3 abstentions
- Ligne « Meyrin Ensemble » - CHF 26'000.-
Accepté par 9 oui, 4 non et 1 abstention
- Ligne « Entretien/maintenance Informatique » - CHF 6'700.-
Accepté par 9 oui, 2 non et 3 abstentions

Développement social & emploi

- Ligne « Action financières communales » le montant reste à
corriger au prorata des charges communales modifiées causées par
l'augmentation du prix des repas scolaires.
Accepté par 6 oui, 5 non et 3 abstentions

- Ligne « Permanence Impôts » - CHF 8'000.-
Accepté par 8 oui et 6 non
- Ligne « Promotion politique et emploi » - CHF 3'000.-
Accepté par 9 oui et 5 non
- Ligne « Animation ateliers collectifs » - CHF 29'000.-
Accepté par 9 oui, 4 non et 1 abstention

Ecole

- Ligne de revenus « Vente repas scolaires » + CHF 60'000.-
Accepté par 7 oui, 6 non et 1 abstention

Jeunesse

- Ligne « Actions de prévention » - CHF 3'880.-
Accepté par 7 oui, 5 non et 2 abstentions

Culture

- Ligne de revenus « Billetterie, cotisations » + CHF 10'000.-
Accepté par 10 oui et 4 abstentions

Ainés

- Ligne « Participation communale IMAD » + CHF 26'400.-
Accepté par 12 oui et 2 abstentions

Feu

- Ligne « Participation frais SIS » - CHF 2'019.-
Accepté par 11 oui et 3 abstention

Protection civile

- Ligne de revenus « Location abri PC » + CHF 2'500.-
Accepté par 11 oui, 1 non et 2 abstentions

Urbanisme, travaux publics et énergie

- Ligne de revenus « Cité de l'énergie, recettes » + CHF 5'000.-
- Ligne « Association Noctambus, subventions » + CHF 1'500.-
- Ligne « Association Caddie-service, subvention » + CHF 5'000.-
- Ligne « Eclairage public, consommation » - CHF 20'000.-
toutes 4 acceptées à l'unanimité

Gérance & entretien des bâtiments ainsi que Sports

- Sur les lignes « SIG Electricité » - CHF 132'300.-
Accepté à l'unanimité

Environnement

- Ligne de revenus « Ventes verre, alu, papier, etc. » + CHF 10'000.-
Accepté par 13 oui et 1 abstention

Avant de valider le volet « Finances », une commissaire propose de conserver le niveau des centimes additionnels à 43 et de compenser la somme manquante par une extrapolation sur 2014 de la recette complémentaire sur la rétrocession des

années antérieures attendue pour 2013 qui se monterait à environ CHF 966'000.-. Et cela, par solidarité avec les personnes qui paient d'avantage d'impôts et qui, par ce simple fait, apporte un soutien à la tranche plus défavorisée de la population.

Cette argumentation est contestée par un commissaire qui rappelle également que les commissaires qui soutiennent aujourd'hui le maintien à 43 ct, avaient tous dit, lors de la dernière baisse, qu'ils seraient prêts à le remonter si besoin était. Or, il constate que cela ne semble pas être le cas... Un deuxième commissaire du même groupe renchérit qu'avec les investissements massifs à venir, il faudra obligatoirement avoir recours à l'emprunt, ce qui aura pour conséquence une importante charge supplémentaire pour le rembourser. Donc d'un point de vue purement économique, il est plus intéressant selon lui d'augmenter le centime d'une unité.

M. Devaud intervient pour rappeler que le coût du pilotage du futur quartier des Vergers, accepté par tous les groupes, correspond pour 2014 à plus ou moins la valeur d'un centime additionnel par année et ce jusqu'en 2017. Pour le Conseil administratif, cette augmentation se justifie par cette simple raison.

Après les dernières prises de position, le président soumet au vote cette proposition d'augmenter d'un million le revenu des impôts perçus sur les personnes morales, passant ainsi à CHF 47'872'900.-. Elle est acceptée par 7 oui, 6 non et 1 abstention.

Il soumet ensuite la proposition de baisser le niveau des centimes additionnels de 44 à 43 centimes pour le maintenir au niveau actuel. Cette proposition est acceptée par 8 oui et 6 non.

L'excédent étant devenu important, M. Devaud propose de baisser de CHF 400'000.- le produit de la taxe professionnelle qui avait été fixé relativement haut. Cette proposition est mise au vote et acceptée par 13 oui et 1 abstention.

Il reste alors à la commission à préavisier les chiffres globaux finaux ainsi que les délibérations :

- *Total des charges modifiées : CHF 92'530'211.- Acceptées par 8 oui, 5 non et 1 abstention,*

- *Total des revenus modifiés : CHF 92'571'163.- Acceptés par 8 oui et 6 non*

L'exercice 2014 présentera donc un excédent de revenus se montant à CHF 40'952.-,

- *Total des dépenses d'investissement : CHF 75'669'825.- Accepté par 10 oui et 4 non,*

- *Total des recettes d'investissement : CHF 4'450'000.- Accepté par 11 oui et 3 abstentions. Le total des investissements nets pour 2014 se monte donc à CHF 71'219'825.-,*

- *Délibération n° 2013-32 relative aux indemnités allouées en 2014 aux maires, conseillers administratifs et conseillers municipaux : Acceptée par 10 oui, 1 non et 3 abstentions,*

- *Délibération n° 2013-33 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter : Acceptée par 8 oui et 6 non.*

Je conclus, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce long rapport en vous remerciant pour votre écoute attentive et en formulant à l'ensemble de l'administration communale et en particulier aux chefs de service, les sincères remerciements du Conseil municipal pour le travail considérable fourni à l'élaboration de ce projet de budget, pour toutes les explications fournies et pour leur disponibilité à répondre à nos questions. Je vous remercie pour votre attention. "

[Applaudissements].

[Arrivée de M. Jimenay à 21h30].

M. Girardet propose un amendement à la ligne 01.000.300.20 "jetons de présence du Conseil municipal", comptabilisant la somme de CHF 320'000.- pour l'année, soit de soustraire les jetons des caucus en ramenant le forfait à 100.- au lieu de 150.- actuellement. Il estime inadmissible d'avoir supprimé les jetons pour les caucus alors qu'ils avaient été acceptés l'année dernière. Il rappelle que d'autres commissions comprennent des membres cooptés (commission consultative de l'Agenda 21, du journal Meyrin ensemble) qui reçoivent des jetons de présence de 150.- par séance, et qui grèvent le budget des jetons de présence du Conseil municipal. De plus, il informe que le Grand Conseil a décidé d'augmenter les jetons de présence de 25% pour tous les députés en prévision de la loi fédérale qui va fiscaliser les jetons de présence. Par conséquent, cette mesure entraîne une péjoration de 20% environ des jetons de présence des conseillers municipaux. Enfin, il estime que les séances de caucus sont extrêmement importantes puisque tous les partis de l'hémicycle n'ont pas un conseiller administratif qui leur apporte les informations nécessaires. Ces dernières proviennent du Bureau et, lors de la dernière séance, il n'a pas été mentionné que le budget 2014 avait été majoré de 1ct additionnel.

En conclusion, il propose de rajouter aux charges CHF 33'000.- (100.-/séance de caucus) ; cette ligne budgétaire des jetons de présence atteint CHF 303'000.- aux charges totales. Il précise que cette augmentation ne touche pas aux deniers publics, selon lui, puisque l'argent serait prélevé sur les CHF 40'000.- d'excédent de recettes du budget 2014.

M. Girardet souhaite également effectuer un amendement au point 3 du dispositif de la délibération n° 2013-32a : *"changer le terme indemnités par jetons de présence aux conseillers municipaux"*, car les conseillers municipaux ne bénéficient pas d'indemnités forfaitaires mais bien de jetons de présence.

Au vu des efforts d'économie, **Mme Tschudi** estime que l'amendement de M. Girardet est honteux, alors qu'on demande aux parents de payer un supplément pour les repas aux cuisines scolaires. Elle convient que le travail effectué par les conseillers municipaux mérite une rétribution, mais le contexte économique actuel ne permet pas de maintenir ces jetons de caucus. Elle ne remet pas en cause les jetons de présence des commissions régulières mais des caucus tout simplement. **Mme Tschudi** est d'avis qu'il faut montrer l'exemple. Enfin, elle rappelle que le Conseil administratif ne s'est pas octroyé d'augmentation des indemnités contrairement à des représentants d'autres partis

dans d'autres communes. Quant à l'augmentation de 25% des députés, elle a d'ailleurs scandalisé l'opinion publique.

Mme Leuenberger précise que le parti socialiste a proposé à plusieurs reprises de les supprimer, car les caucus sont ouverts à tous les membres du parti et non pas seulement aux représentants élus, et qu'il s'agit d'un engagement citoyen. Elle estime que le MCG n'a pas l'apanage du temps passé aux objets soumis au vote. Elle-même a passé plusieurs heures en dehors du caucus à travailler sur ce sujet sans pour autant avoir à l'esprit le montant des jetons versés. Son groupe s'opposera fermement à la rétribution des caucus.

M. Hamann rappelle que le PDC avait demandé le gel de ces jetons pendant une année et il va maintenir sa position.

M. Cornuz rejoint le cri du cœur de sa copartisane Mme Tschudi et les propos de Mme Leuenberger. Il ajoute que pour faire du bon travail, il n'est pas nécessaire d'être payé. Il s'interroge sur la véritable motivation du chef de groupe du MCG à effectuer un travail pour la Commune pour lequel il a été élu. Il est temps que les élus montrent l'exemple au vu des efforts demandés aux citoyens.

Reprenant le dicton, **M. Serrano** estime effectivement que tout travail mérite salaire. Toutefois, le cas des jetons est un peu particulier. La question soulevée par M. Girardet reviendra dans les débats puisqu'à partir de l'année prochaine, tous les conseillers municipaux devront déclarer leurs jetons de présence pour être en conformité avec la loi. Il est temps de montrer que tout le monde fait des efforts, y compris les politiciens, en dépit du temps investi par ces derniers. Faire de la politique ne doit pas devenir une pénitence. Même s'il partage en partie les propos de M. Girardet, le PLR ne soutiendra pas cet amendement pour cette année.

M. Girardet n'a pas honte de demander une rémunération et si tel était le cas, il faudrait supprimer la ligne budgétaire complète. Les conseillers municipaux seraient alors des bénévoles. Il se demande combien de volontaires se présenteraient et quelles seraient leurs qualifications.

Enfin, il rappelle à Mme Tschudi que les dernières votations n'ont nullement prétérité le MCG, contrairement au parti des Verts, peut-être pour d'autres raisons. Il conteste l'accusation que le MCG est motivé par l'argent. Lui-même effectue des dons à différentes instances, qui peuvent également être déduits du revenu. Il estime que les conseillers municipaux font des sacrifices pour participer aux caucus en prenant sur leur temps de travail. D'autres comptent sur ces jetons pour manger également ! De plus, lorsque chaque conseiller fait une rétrocession à son parti (30%) et que sur le montant restant, il faut enlever les charges sociales, l'AVS et les assurances, il reste à peine 50.- pour deux heures, soit 25.-/heure, prix qui correspond au salaire d'une femme de ménage sans qualification ! Il estime donc que les conseillers municipaux méritent d'être rémunérés. Quant au gel proposé par le PDC, il le juge comme une hypocrisie sans nom. A force de geler, on risque bien de prendre froid.

En conclusion, il remarque qu'il a, durant son temps libre, lu et relevé les erreurs du procès-verbal des commissions. Or, cet œil aiguisé l'est devenu à force de présence et de travail. Par conséquent, il estime justifié de valoriser les qualifications par une rémunération.

M. Hubert annonce que l'UDC avait soutenu la proposition de geler les jetons de caucus pendant une année. Par solidarité avec la population, il annonce que son groupe ne changera pas d'avis et ne soutiendra pas cet amendement en dépit des arguments tout à fait valables avancés par MM. Serrano et Girardet.

M. Mastoura annonce qu'il va soutenir le dernier amendement de M. Girardet concernant la modification du point 3 du dispositif. Il propose un autre amendement conformément à l'argument de M. Girardet : supprimer les jetons de présence qui entrainera un gain de CHF 303'000.- et permettra l'engagement de nouveaux collaborateurs ! Il déclare aimer sa commune et vouloir s'engager pour elle. Il relève que, dans le Canton du Valais, les conseillers touchent 90.- par mois !

M. Girardet réaffirme que si les partis socialistes et verts, dans leur élan de générosité, ont envie de supprimer tous les jetons de présence, ils auraient dû faire une proposition écrite conformément à la demande du président. Il dénonce encore la politique sournoise du PDC, qui n'a jamais mentionné son intention de supprimer les jetons de caucus. Si cela avait été le cas, le MCG aurait fait une contre-proposition, celle de diminuer le forfait des caucus. Il s'interroge sur l'utilité des caucus si, entre chefs de groupes, ils n'arrivent pas à communiquer les amendements qui sont proposés. Il trouve inadmissible de procéder de cette façon et il estime tout à fait justifié de revenir en plénière pour en débattre.

M. Hernot rappelle que les décisions des commissions sont des préavis et non des votes et, à tout moment, les groupes ont la possibilité de redemander la discussion sur un point.

M. Amato demande le vote nominatif pour cet amendement. Sa demande bénéficie du soutien de plusieurs conseillers municipaux de gauche.

Le premier amendement de M. Girardet visant à **diminuer les jetons de présence des caucus de 150.- à 100.- la séance** est refusé par 23 non, 6 oui et 2 abstentions.

Amato Maurice	non	Jimenay Arthur	non
Boccard Yolande	non	Kunz-Félix Marielle	non
Brocard Eric	non	Leuenberger Nathalie	non
Cornuz Eric	non	Mastoura Chadli	non
Duay-Duran Dorine	non	Orlandini Daniel	non
Dumalle Marcel	non	De Préville Yves	non
Frauchiger Roger	oui	Reiss André	non
Gaetanino Marco	oui	Riman Andrea	non
Girardet Jean-François	oui	Robert Jacques	non
Girardet Myriam	oui	Schweizer Adriana	non
Hamann Philippe	non	Serrano Philippe	non
Hayes Sasa	non	Tillmann Robert	abstention
Hubert Emile	non	Tremblet Laurent	non
Hulliger Jean-Philippe	abstention	Tschudi-Spiropulo Alejandra	non
Inacio Marlène	oui	Wullschleger Corinne	oui
Iswala Placide	non		

Le deuxième amendement de M. Girardet consistant à **remplacer dans le 3^{ème} point du dispositif le terme "indemnités" par "jetons de présence" des conseillers municipaux** ne soulevant pas d'opposition, il est décidé de l'accepter sans être mis au vote.

M. Cornuz rappelle que le président avait demandé à chaque parti de donner lecture des prises de positions et de présenter par la suite, les amendements. Il ajoute que les prises de positions comprennent également les mentions des amendements. Il lui semble donc préférable de procéder dans cet ordre. De plus, il remarque que certains conseillers ont tendance à remettre systématiquement en question les décisions du Bureau.

M. Hernot rectifie les propos de M. Cornuz et rappelle que le Bureau avait décidé de mentionner d'abord chaque amendement avant de lire les prises de positions.

M. Cornuz tient à s'en excuser.

M. Hulliger ne comprend pas très bien le processus. Il a passé deux heures à écrire la prise de position de son groupe qui comprend les amendements. Par conséquent, si tous les amendements sont votés ou refusés au préalable, sa prise de position deviendra caduque.

Suite aux différentes interventions, **M. Hernot** préfère soumettre au vote cette demande. Par 23 oui et 8 abstentions, il est décidé de donner la parole aux prises de position.

M. Girardet déclare que le budget présenté par le Conseil administratif est équilibré. A son avis, il s'agit d'un copier-coller du budget 2013 avec une augmentation de deux ou trois pour-cent au niveau des charges. Le centime additionnel étant proposé à 44, il a été réduit à 43 ct lors de la dernière commission des finances. Les recettes semblent être stables, voire plutôt optimistes. Avec un taux à 44, le Conseil administratif estimait que les recettes étaient bien évaluées. Par conséquent, une partie des conseillers municipaux a préféré augmenter les recettes d'un million sur les personnes morales. Le Conseil administratif a néanmoins proposé de diminuer de CHF 400'000.- la taxe professionnelle.

Ce dernier a qualifié son budget de « sage », ce que **M. Girardet** ne conteste pas. Le Conseil administratif a proposé un moratoire quant à l'engagement de nouveaux collaborateurs et le Conseil municipal a suivi ses propositions.

Lors de l'étude du plan des investissements, le Conseil administratif avait annoncé que de nouvelles entreprises allaient s'installer sur la Commune dans la ZIMEYSAVER, entraînant de nouveaux revenus. Il n'y avait donc pas lieu d'augmenter le centime additionnel.

Les investissements projetés aux Vergers et la rénovation des Boudines vont passablement péjorer le plan des investissements et gonfler la dette durant 3 ou 4 ans. Pour supporter cette dette, il peut y avoir une augmentation des intérêts, ou l'on peut pomper dans la réserve de 50 millions.

Le Conseil d'Etat a promis qu'il allait soutenir les communes favorables à la construction de nouveaux logements. **M. Girardet** attend donc que ces promesses

se réalisent. Il observera également quels effets positifs aura la nouvelle loi sur les comptes de la Commune.

Quant à la rétrocession aux communes françaises, **M. Girardet** explique que les 3.5% sont pris sur la masse salariale des employés logeant en France, donc frontaliers, mais confédérés inclus. Il ajoute que 80'000 personnes sont annoncées comme frontalières et sur cette masse salariale, il est rétrocédé 3.5% selon une loi de 1973. En lien avec cette dernière, la Commune doit payer le 25% des 3.5% de la masse salariale des frontaliers travaillant sur notre territoire. En 2010, la Commune a rétrocédé 4.5 millions, en 2011 5.4 millions, en 2012, 6.25 millions et au budget 2013, 5.9 millions et au budget 2014, 6.8 millions, soit une augmentation de plus de 75% en quatre ans. Le MCG remarque qu'il y a eu une augmentation de la population frontalière, mais **M. Girardet** a de la peine à croire que sur le seul territoire meyrinois, une telle somme puisse être rétrocédée. Il ajoute qu'il sera très attentif au montant final lors de l'étude des comptes 2013, car en 2012 il y a eu un dépassement de 1.5 millions sur cette ligne.

En conclusion, **M. Girardet** estime que cette nouvelle présentation par groupes de prestations publiques est d'une efficacité modèle et remercie l'administration pour le travail effectué. Il apprécie également l'effort des responsables de service pour maintenir une croissance stable. Il remercie le rapporteur et les verbalistes, car c'est sur la base de leurs procès-verbaux que les conseillers peuvent travailler.

Il annonce que le MCG votera le budget 2014, malgré le refus de son amendement sur les jetons de présence des caucus, car le centime a été maintenu à 43ct conformément au souhait de la population en 2011. Ce budget permettra des investissements pour la petite enfance et le logement, notamment aux Vergers, il optimise les économies d'énergie et il encourage une politique sociale responsable pour les jeunes comme pour les aînés. Il permet de poursuivre des efforts en matière de politique sportive en tant que lieu d'intégration et de socialisation pour tous.

Mme Leuenberger donne lecture de la position des socialistes :

"Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste de Meyrin Cointrin avait fermement annoncé lors du vote des comptes 2012, qu'il défendrait un budget pour l'année 2014 qui corresponde à la réalité du contexte quotidien des citoyennes et citoyens de notre commune et qui permette le maintien et le développement des prestations utiles à la cohésion sociale sur notre territoire.

Notre conseil administratif nous a présenté un budget 2014 équilibré, mais serré. Révisé par deux fois par l'ensemble des chefs de service afin de n'y inclure que le strict nécessaire au bon fonctionnement de notre institution : petite enfance, voirie, urbanisme, culture, aînés, police, développement social et sports.

Au grand dam de la mission donnée à ce Conseil de pouvoir délibérer à ce sujet, le budget présenté dans sa forme la plus stricte a provoqué une situation d'opposition sclérosée entre nos forces politiques respectives, donnant lieu à des propositions de coupes et d'augmentation menaçant l'équilibre budgétaire, le bon fonctionnement de notre administration ainsi que la bonne qualité de vie meyrinoise. Notre groupe déplore ainsi en premier lieu, l'opposition majoritaire de ce Conseil à l'augmentation du taux des centimes additionnels et se rappelle, à l'heure de construire les Vergers, d'y accueillir 3'000 nouveaux habitants, d'ouvrir une nouvelle crèche, de soutenir l'économie locale et la vie culturelle, les

associations, de rénover les bâtiments scolaires et administratifs, de prendre soin de nos aînés et de favoriser les activités sportives et de loisirs, notamment chez les jeunes, mais chez les aînés aussi, du temps où les centimes additionnels étaient fixés à 50, dont deux points et demi étaient réservés à la construction et au développement de Meyrin. Dans ce contexte sociétal où la réussite individuelle consistant à accumuler des biens au détriment d'une juste redistribution est érigée en modèle, les socialistes se battent pour renforcer la solidarité entre tous ses membres et soutiendront la proposition pleinement justifiée du Conseil administratif du relèvement d'un point du taux des centimes.

Notre groupe ne peut pas tolérer non plus les modifications apportées et soutenues par une entente un peu saugrenue qui péjore les prestations sociales et culturelles délivrées jusqu'ici touchant de plein fouet les familles, les enfants, les jeunes adultes, les demandeurs d'emploi ou encore les plus fragilisés d'entre nous, qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour s'en sortir. Tout comme nous ne pouvons pas tolérer que les employés de la Commune subissent une réduction des moyens alloués pour mener à bien leur mission quotidienne ou encore accepter que des recettes escomptées sur le non-respect des règles de stationnement soit inscrit au budget pour plus d'un demi-million de francs.

Les socialistes sont d'avis que les jeux de pouvoir auxquels nous nous sommes livrés lors de cet exercice de l'étude budgétaire communale ne diffèrent en rien de ceux qui sont source de division au sein des nations du monde et qu'il est grand temps de cesser de croire qu'en provoquant de la discorde ou en remaniant de vieux schémas éculés nous nous sentirons plus en sécurité.

C'est dans cette situation de blocage que nous nous allions à nos amis les Verts ainsi que à A gauche toute Couleurs meyrinoises afin de déposer publiquement, ce soir, la liste de nos multiples amendements visant à corriger les coupes et les augmentations proposées et votées par une majorité de droite qui soutient finalement très ouvertement une justice en l'unique faveur de certains contribuables, plutôt privilégiés, et qui ne rechignent pas non plus à faire supporter le coût du développement de notre commune, notamment avec le quartier des Vergers, à la classe moyenne ainsi que sur les épaules des foyers meyrinois aux revenus les plus modestes, privant la collectivité publique d'un juste impôt redistributif.

C'est sur une vision d'avenir si bien décrite par notre camarade, M. Serrano, que nous rappelons, pour conclure, que les partis s'étaient engagés à relever le taux des centimes lorsque la nécessité de le faire serait démontrée. C'est le cas aujourd'hui et chacun sait ici que s'il est refusé ce soir, cela va péjorer lourdement les recettes fiscales à long terme et provoquer un déficit programmé par l'entêtement de certains pour qui l'augmentation d'un point des centimes paraît trop rigoureuse et qui préfèrent ignorer un problème dont tout le monde finira par souffrir par la suite.

Je vous remercie de votre attention et je laisse le soin à chaque dépositaire de présenter et de défendre nos amendements."

M. Hamann annonce que le groupe démocrate-chrétien votera favorablement le budget 2014 dans sa version aboutie après les commissions des finances et n'acceptera aucune modification allant vers une hausse des charges et une baisse des revenus, ceci afin de maintenir le centime additionnel à 43 centimes.

Son parti constate que la Confédération se décharge de plus en plus sur les cantons et ces derniers sur les communes. En effet, d'importants transferts de charges viennent grever les finances de la Commune, sans toutefois diminuer la

part fiscale de la Confédération ou du Canton. La Commune doit donc trouver des recettes fiscales complémentaires pour assumer les nouvelles tâches légales que le Canton lui transfère sans financement complémentaire. Le PDC remarque que chaque année le budget augmente et l'administration présente des postes de travail pour emmagasiner ce surplus de travail. Il n'est pas possible de continuer dans cette direction.

En dépit des indices et de prévisions économiques positives de la Suisse pour 2014, cela n'équivaut pas forcément à des rentrées fiscales complémentaires. De plus, les estimations ne sont pas une science exacte. Dès lors, il est important de moderniser la Commune à l'instar de la Confédération qui a diminué ses fonctionnaires de 20% ces dix dernières années. Il estime que le Canton devrait suivre cet exemple afin de pouvoir répondre rapidement aux multiples demandes.

Il propose également de geler l'engagement de personnel afin que la Commune puisse se moderniser en redéfinissant les tâches de chacun, en redistribuant en interne le personnel là où la nécessité se fait sentir. Toutes les sociétés le font et notre commune devrait suivre cet exemple. Mais au contraire, l'administration propose des augmentations de poste pour pallier les augmentations de travail. C'est une fuite en avant continuelle de l'augmentation des charges communales.

Etant donné que la plupart des prestations de la Commune ne rapporte pas d'argent, c'est par le biais d'un prélèvement fiscal qu'elles se financent, et n'est, par conséquent, pas soumis à la loi économique entraînant ainsi une augmentation des coûts d'exploitation chaque année.

Le PDC estime qu'il est urgent de bloquer les charges de la Commune à son strict nécessaire surtout en période de crise. Le blocage du centime additionnel qu'il préconise va dans ce sens. Le recours à l'augmentation du centime additionnel devrait servir à des prestations complémentaires pour les comuniers et non à répartir simplement du travail entre les services.

M. Hamann conclut en précisant qu'actuellement, les investissements prévus en 2014 et le budget permettent, cette année encore, de maintenir le budget à 43 centimes.

Au nom du parti des Verts, **M. Cornuz** déclare :

"Voici venue l'heure de décider de l'orientation financière que nous souhaitons pour la commune de Meyrin en 2014. Une fois de plus, c'est un exercice compliqué aux répercussions d'importance diverse auxquelles nous nous sommes attelés en commission durant les dernières semaines avec les résultats présentés ce soir en délibération.

Autant le dire tout de suite, les Verts de Meyrin Cointrin et les autres formations de l'alternative de cet hémicycle ne pourront pas voter cette délibération telle qu'elle nous est présentée ce soir, car, sur plusieurs points, nous ne sommes pas satisfaits du résultat des discussions que nous avons eu avec nos collègues de l'entente et qui ont été présentées dans le rapport de M. Tremblet.

Ces points de désaccord, nous allons vous les présenter une nouvelle fois, en espérant que cette énième explication saura convaincre, au moins en partie, quelques membres de la droite majoritaire dans ce qui pourrait être considéré au Grand Conseil, que certains connaissent bien, comme un rapport de minorité.

Nous tenons d'abord à souligner les efforts du Conseil administratif pour réduire les charges, notamment en renonçant à proposer des postes certes utiles, mais peut-être pas indispensables dans l'immédiat et de ne nous proposer que des

postes vraiment indispensables pour la bonne conduite de la Commune. Nous tenons également à remercier l'administration pour les actions menées durant ces derniers mois afin de diminuer les charges liées à la consommation d'énergie. Ces efforts sont visibles dans le budget 2014 et nous permettent aussi de pointer les domaines dans lesquels des améliorations sont encore possibles.

La présentation qui nous a été faite a également permis d'identifier les domaines où des économies substantielles sont encore possibles et nécessaires, à savoir l'éclairage public et le centre sportif, qui sont deux gros consommateurs d'énergie à l'heure actuelle.

Nous soutiendrons sans réserve les investissements qui réduisent à terme les charges communales, qui sont donc non seulement avantageux en termes économiques mais également en termes écologiques. Nos enfants nous en seront reconnaissants.

Administration générale : plus de CHF 50'000.- ont été retiré du projet initial présenté par le Conseil administratif sur les lignes budgétaires consacrées à l'information et la communication. La population meyrinoise a pourtant droit à une information de qualité sur les services et les événements auxquels ils sont conviés tout au long de l'année par les différents services de l'administration. Nous vous rappelons que le chantier des Vergers a débuté et que la population est en droit aussi d'être informée régulièrement sur ce projet d'avenir qu'elle soutient.

Rappelons également que le Conseil administratif nous avait proposé une délibération relative à l'information à la population sur ce projet urbanistique d'envergure et dont nous avons revu le montant à la baisse notamment de par le fait que nous disposions déjà d'une ligne budgétaire consacrée à l'information et la communication. Le résultat positif de CHF 24'000.- entre les budgets de 2013 et 2014 proposé par le Conseil administratif, mais rejeté par la majorité des commissaires, devrait donc être, selon nous, réintroduit dans le budget. De même, baisser les charges relatives au journal Meyrin ensemble sous prétexte d'une potentielle augmentation de la vente de publicité dans les pages du journal, nous semble complètement utopique à l'heure où l'ensemble des médias écrits et audiovisuels enregistre justement une baisse de ses revenus depuis plusieurs années. Nous soutiendrons les amendements allant dans ce sens.

Développement social et emploi : les Verts de Meyrin Cointrin accompagnés des autres groupes de l'alternative souhaitent déposer un amendement afin de fixer à CHF 45'380.- la ligne budgétaire 35.110.365.55 consacrée aux actions de prévention dans le dicastère de la jeunesse tels que le Conseil administratif nous l'avait proposé avant la baisse décidée en commission par la majorité.

Nous avons tous à cœur de garantir la sécurité des habitants de la Commune, mais nous devons aussi comprendre que si elles ne sont pas précédées d'actions de prévention, les actions de répression ont moins de chance de succès durable. Diminuer la prévention, c'est prendre le risque de voir augmenter à l'avenir les charges liées à la sécurité.

Culture : nous souhaitons revenir sur la proposition de pérenniser le temps de travail du secrétariat de service de la culture, qui est le seul service communal dont la hiérarchie ressemble à une armée mexicaine : uniquement composée de responsables et sans aucune petite main pour assurer le secrétariat. Cette proposition n'a pas été retenue par la majorité durant nos débats, ce qui nous semble assez paradoxal car elle implique, de fait, que le secrétariat de ce service

devrait être assuré par du personnel communal de qualité et classification salariale supérieure alors que la majorité souhaite avant tout rationaliser les coûts liés aux ressources humaines. Il y a actuellement un taux administratif de 20% en CDI consacré à l'organisation des expositions pour le Forum et un taux de 40% en CDD qui ne peut pas être renouvelé plus de deux fois selon les termes de la loi. Si ce 40% en CDD n'est pas transformé en CDI, nous prenons le risque que le poste disparaisse complètement car il semble impossible de maintenir un employé à 20% pour cette charge. Nous déplorons cette incompréhension à droite du rôle de la culture pour le vivre ensemble, mais aussi pour le rayonnement de notre ville, une importance qui a notamment été souligné par des acteurs économiques lors du Meyrin Economic Forum.

Ecoles : les Verts de Meyrin Cointrin s'opposent fermement à l'augmentation du prix des repas des restaurants scolaires décidés par la majorité en commission et soutiendront l'amendement avec vote nominatif demandant la suppression de cette augmentation. Aujourd'hui, des charges importantes pèsent sur les familles, hormis quelques privilégiés ou des chômeurs, les deux parents travaillent soit par choix, soit souvent par contraintes pour payer les charges du budget familial. La société se doit de les soutenir. La politique familiale est l'affaire de tous et pas seulement une affaire individuelle. Les restaurants scolaires nous assurent que les enfants reçoivent au moins un repas équilibré et sain par jour, ce qui a une incidence importante sur la santé et donc également sur les coûts de la santé. Il y a des économies à court terme qui entraînent des charges sociales à long terme plus élevées. L'augmentation du prix des restaurants scolaires pour tous en fait partie. Nous constatons d'ailleurs que la majorité du Conseil municipal donne une vision discutable de ses priorités. On augmente le repas des enfants, mais on a supprimé l'impôt sur les chiens. A se demander s'il ne vaut pas mieux avoir un chien que des enfants à Meyrin. Certes, les amis des animaux apprécieront mais les associations de parents d'élèves sans doute beaucoup moins...

Nous sommes contre l'augmentation des charges pour les familles qui travaillent et qui ne peuvent pas accueillir leurs enfants à la maison pour partager le repas de midi. Sans doute qu'elles le préféreraient. Il y a moyen de trouver une meilleure solution pour répondre aux besoins réels des familles et nous sommes ouverts à une réflexion pour une meilleure répartition en fonction de leurs revenus, réflexion à laquelle nous invitons la majorité à prendre part.

Finances : les Verts de Meyrin Cointrin sont très heureux de constater que malgré l'amendement déposé, notre proposition de supprimer les jetons de présence des caucus conjointement avec le parti socialiste, qui avait été sèchement refusée l'année passée, cette proposition est désormais acceptée et même proposée par cette même droite qui s'y opposait jusqu'à présent. Nous sommes par contre assez étonnés des propositions qui ont été faites par le parti démocrate-chrétien d'augmenter d'un million de francs les revenus sur les personnes morales. Cela n'est pas sérieux et représente un mauvais coup à l'encontre du magistrat en charge des finances. Comment peut-on artificiellement et de façon complètement aléatoire augmenter les recettes alors que toutes les prévisions indiquent que des entreprises multinationales quittent plutôt la Suisse ? Certes, Meyrin se bat et s'engage pour faire venir des entreprises (ce qui a également un coût). Mais de là à penser que l'on peut pareillement gonfler les recettes, c'est irresponsable et nous ne l'accepterons pas ! Nous avons gardé une oreille attentive aux propositions de baisse des charges de fonctionnement de la Commune et nous en avons même accepté un certain nombre car cela nous semblait logique et

cohérent. Pour les autres, qui n'ont pas su nous convaincre, je viens d'en parler, je n'y reviendrai donc pas. Mais ce n'est pas parce que l'on n'a pas réussi à trouver un million et demi, qui correspondent aux centimes additionnels supplémentaires proposés dans le budget 2014, que l'on peut faire n'importe quoi.

Il est dommage que la question du centime additionnel se transforme aujourd'hui dans cet hémicycle en guéguerre idéologique. S'il est logique que l'on baisse le centime quand c'est possible, il est tout aussi logique de l'augmenter lorsque l'on a de bonnes raisons de le faire. Et c'est bien parce que nous craignons qu'il soit difficile de l'augmenter à nouveau quand cela se justifie que nous nous étions opposés à sa baisse. Même si l'on aborde la question de façon pragmatique, il nous faut d'abord constater qu'un centime additionnel représente pour l'écrasante majorité de nos concitoyens une charge supplémentaire peu significative. Nullement comparable avec l'augmentation du prix des restaurants scolaires. Cela dit, aucune augmentation de charges ne suscite l'enthousiasme. Personne, quelle que soit son opinion politique, aime payer plus. Pourquoi donc le Conseil administratif uni, convaincu et convainquant nous propose-t-il donc l'augmentation de l'impôt communal d'un centime ? Quelles sont les demandes actuelles de la population ? Du logement abordable, de l'emploi, une meilleure mobilité et une garantie de sécurité corporelle, sanitaire et financière.

Pour la mobilité, la Commune a des moyens limités, car la responsabilité en incombe principalement au Canton. Pour la sécurité, nous pouvons agir et nous le faisons déjà en favorisant le lien social et la présence d'agents municipaux dans les rues. D'ailleurs, nous savons tous que pour assurer correctement une couverture nocturne et dominicale de notre police municipale, il nous manque aujourd'hui encore deux agents. Ceci devrait nous être proposé l'an prochain par voie délibérative. Nous y souscrirons mais évidemment leur engagement aura des incidences sur le budget de fonctionnement. Priver aujourd'hui la Commune de recettes supplémentaires empêche aussi de renforcer notre politique de sécurité proche de nos concitoyens.

Pour l'emploi, nous travaillons de concert avec les instances cantonales et nous avons même pu développer des structures communales. Reste donc le logement. Là aussi, la Commune apporte une large contribution aux demandes de la population en réalisant le quartier des Vergers. Ce développement entraîne une augmentation des charges communales en raison des infrastructures et des équipements publics annexes que nous assurons déjà pour le reste de la Commune. Environnement, écoles, crèches, réseaux routiers secondaires, etc.

Notre capacité d'autofinancement est limitée. Les réserves de trésorerie sur lesquelles nous avons pu compter fondent comme neige au soleil en 2014 en raison des multiples investissements notamment liés au quartier des Vergers ou pour le reste du patrimoine administratif de la Commune qui date de 50 ans au moins et qui doit être entretenu et rénové. Si aujourd'hui nous bénéficions d'infrastructures que d'autres communes nous envient, si nous bénéficions d'une situation financière saine, si nous avons la moitié des droits à bâtir dans l'écoquartier des Vergers, c'est parce que nos prédécesseurs ont été visionnaires, généreux et soucieux de léguer aux générations à venir que nous sommes, un héritage dont ils peuvent être fiers et dont nous pouvons leur être reconnaissants. Entre 1964 et 1967, nos prédécesseurs ont ajouté entre 2 et 2.5 centimes additionnels pour les grands travaux communaux et la construction. Le centime additionnel à un taux de 60 centimes. Imaginer que nous pourrions maintenir durablement un impôt communal faible dans les prochaines années est illusoire.

Surtout si nous voulons tenir nos promesses politiques faites à la population pour assurer la réalisation de logements et préserver une qualité de vie qui soit attractive pour les personnes physiques et morales. Nous vous rappelons également que les comptes de l'année 2012 présentés en mai dernier n'ont pas été déficitaires pour une raison : la vente de Télémeyrin sur laquelle nous ne pouvons bien sûr plus compter. Et ce, même si l'administration communale continue à respecter tristement le cadre budgétaire qui lui est imposé.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le centime additionnel ne nous est pas favorable dans le calcul de la péréquation intercommunale. Nous sommes l'une des communes suburbaines du Canton avec l'un des taux les plus bas et contribuons donc plus au financement du pot commun afin de soutenir les communes, dont la capacité financière est plus modeste.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont encore bas, c'est donc maintenant qu'il faut emprunter et investir dans des projets qui, à terme, diminueront les charges et augmenteront les recettes. Cela augmente certes à court terme nos charges. Si égoïstement et craintivement nous freinons ces investissements par crainte de devoir en supporter les coûts nous contribuons non seulement à augmenter le chômage mais reportons sur les générations futures ce que nous avons refusé de réaliser aujourd'hui. Dieu merci nos prédécesseurs majoritairement à droite n'ont pas pratiqué une telle politique. Nous en appelons donc à une politique responsable qui accepte quelques minuscules sacrifices équitablement partagés par l'impôt communal pour assurer à nos enfants ce que nos parents nous ont légués, à savoir une commune où il fait bon vivre et où l'on peut trouver un logement sans devoir s'exiler dans les cantons ou le pays voisin.

Pour toutes ces raisons, les Verts de Meyrin Cointrin demandent par un amendement avec vote nominatif que le centime additionnel pour le budget 2014 de la Commune soit maintenu au montant proposé par le Conseil administratif dans son projet de budget présenté il y a un mois.

Je vous remercie de votre attention."

M. Tillmann donne lecture de la position du PLR:

"Lors de l'intervention du parti libéral radical de Meyrin Cointrin à la présentation des comptes 2012, nous avons déclaré ceci : "Aussi, puisque le budget 2014 est déjà dans les têtes, nous pensons qu'il est important de recentrer sur l'essentiel afin qu'il puisse être rééquilibré et tenir compte des conséquences de la détérioration économique qui auront des effets négatifs sur les entrées fiscales et ceci sans alourdir la fiscalité de nos concitoyens et de nos entreprises.

Le modeste excédent de recettes dégagé en réel 2012 ne le doit qu'aux recettes de la vente de Télémeyrin pour près de 4 millions. En fait, le PLR a dénoncé lors de l'adoption du budget 2012 son augmentation pharaonique de plus de 5 millions de francs par rapport au budget précédent.

Nous voyons ici que les chiffres nous donnent raison. Il est clair que le groupe PLR n'acceptera en aucun cas une augmentation du centime additionnel."

Nous n'avons pas l'impression d'avoir été entendus, voire écoutés. Au vu du budget 2014 présenté, aucun effort de réduction sérieux n'est palpable. Aucune volonté politique de baisser ou de réajuster des prestations et le train de vie de notre commune ne s'est manifestée. Un service a fait un effort d'augmenter ses revenus par une hausse des tarifs, d'autres ont économisé en renégociant des prix de l'énergie. Et au lieu de faire l'effort économique souhaité, on en vient

**Séance du 19 novembre 2013
tenue en séance ordinaire**

devant notre conseil municipal avec un budget augmenté et, cerise sur le gâteau, avec un centime supplémentaire. Le groupe PLR ne peut accepter la démarche qui consiste à assister à une augmentation constante des charges du budget de fonctionnement.

Nous regrettons également d'avoir hérité de la législature précédente des statuts du personnel si contraignants que l'on ne peut pas geler si nécessaire les annuités de nos employés alors que d'autres doivent faire un effort.

Nous restons toujours dubitatifs quant aux prestations offertes à nos concitoyens par certains services et nous posons la question de savoir si elles restent en adéquation avec des besoins réels. Au travers des différentes commissions, notre groupe a soutenu plusieurs amendements et approuvé l'engagement de personnel pour le service des sports et nous nous sommes abstenus pour le poste au service de l'urbanisme. Là aussi, le quartier modèle des Vergers nous coûte cher sans que nous ne maîtrisions forcément les coûts de ce bébé, lui aussi issu de la précédente législature, et qu'il nous a fallu adopter. Nous avons apprécié le sérieux des débats en commission lors de l'étude du budget et réitérons nos choix lors de ces dernières. A force d'amendements, nous avons trouvé un semblant d'équilibre pas forcément satisfaisant, mais que nous soutiendrons ce soir. Nous sommes également satisfaits du projet du plan des investissements qui nous a été présenté. Nous sommes convaincus que le rôle des collectivités publiques dans des périodes moroses est de proposer du travail aux entreprises. Ces investissements sont en outre nécessaires pour permettre de maintenir les prestations aux collectivités meyrinoises.

Enfin, nous attendons les comptes du réel 2013 au printemps prochain pour juger de notre train de vie et débattre le cas échéant de la nécessité impérieuse de baisser le prochain budget de fonctionnement par des mesures à définir.

Notre groupe votera ce budget tel qu'il est présenté dans la délibération n° 2013-33a et n'acceptera aucun amendement à celle-ci.

Merci de votre attention."

M. Hulliger présente la position d'A gauche toutes Couleurs meyrinoises :

« Lorsque nous avons découvert le projet de budget 2014, nous avons apprécié la rigueur adoptée par le Conseil administratif qui consistait à partir d'un budget 0, base de travail qui a permis de prendre en compte par la suite les différentes options proposées par les différents services qui ont cherché à trouver soit des économies, soit de nouvelles recettes. Nous tenons à remercier chaleureusement l'administration et plus particulièrement tous les chefs de service qui ont joué le jeu pour nous présenter un budget que l'on pourrait appeler « budget de crise 2 ». Le Conseil administratif avait jugé très sage de nous présenter un projet de budget incluant l'augmentation d'un centime additionnel. Au vu des investissements pharaoniques qui nous attendent, une telle décision était certes courageuse, mais nécessaire pour atteindre les objectifs visés pour 2014. Toutefois, nous tenons à exprimer nos remarques sur plusieurs prévisions budgétaires de différents services qui ont attiré notre attention. En ce qui concerne l'information, nous ne sommes toujours pas satisfaits de l'orientation prise concernant le journal communal que nous estimons fade, intimiste et monocouleur. L'an dernier, on nous avait prouvé par a + b que notre journaliste n'arrivait pas à remplir le journal avec un taux d'activité à 50%. Il fut finalement accepté de porter ce taux à 80% pour que notre organe communal puisse être à la hauteur des attentes. Venir aujourd'hui en proposant une augmentation de la ligne budgétaire en argumentant

sur le fait que le journaliste dispose de plus de temps pour étoffer la part rédactionnelle et qu'il y aura plus de pages engendrant un coût supplémentaire, c'est un peu dur à avaler. Nous nous opposerons à tout amendement demandant une augmentation budgétaire concernant la ligne Meyrin Ensemble.

En revanche, diminuer la ligne "informations à la population" alors que nous aurons besoin plus que jamais de communiquer, est un non-sens. Nous soutiendrons un retour à la ligne d'origine.

En ce qui concerne les écoles, le débat a principalement porté sur l'augmentation du prix des repas scolaires demandée aux parents, à savoir passer de CHF 7.50 à 8.50. Avec la participation demandée par le parascolaire, cela demande aux parents concernés un investissement par repas de CHF 13.50, plus cher qu'à la Migros, mais surtout plus cher que le sandwich devant la télévision. Et le PLR, initiateur de cette proposition, veut ignorer que la plupart des parents concernés sont dans une situation financière précaire, obligeant les deux parents à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Ils font également fi des familles monoparentales qui elles n'ont pas d'autre choix que de placer leurs enfants aux restaurants scolaires. Ce qui nous fait sourire, c'est que personne n'a osé accepter le même type d'augmentation pour le repas mensuel des aînés. Il est vrai que ces derniers constituent un électorat important qu'il ne faut pas contrarier. Nous soutiendrons l'amendement demandant un retour à l'ancien prix pour les repas scolaires.

Police municipale : la problématique des amendes a divisé notre hémicycle en commission. Certains sont pour les gonfler et d'autres préfèrent les supprimer. Nous sommes convaincus qu'un bon nombre des amendes budgétées ont été comptabilisées à double dans les lignes « amendes communales » et « contrôle de stationnement ». Si suite à la mise en place des zones bleues tant attendues, on peut s'attendre à des amendes, donc à des recettes supplémentaires, une partie de celles-ci doivent être déduites de la ligne « amendes communales ». Nous soutiendrons une diminution de cette ligne de CHF 100'000.-.

Pour le poste énergie interservices, nous tenons à saluer l'excellente orientation prise par M. Energie, à savoir M. Balsiger, qui est parvenu à nous faire économiser des sommes importantes concernant les énergies consommées.

Nous en arrivons aux demandes de postes supplémentaires. Toutes les propositions faites par le Conseil administratif nous paraissent raisonnables et justifiées. Nous n'avons pas compris le refus en commission de supprimer celui demandé par la Culture, service qui offre à la population de nombreuses activités culturelles et qui rame à longueur d'année pour satisfaire nos communiers. Nous demanderons également sa réintégration dans le présent budget.

En conclusion, nous nous retrouvons devant un budget minimaliste, prudent, qui montrait une prise de conscience des enjeux à venir, pas de coups d'éclat, pas de hausses injustifiées. Parole donnée ne semble pas avoir de valeur auprès de certains élus qui nient la crise économique et prônent une capacité financière largement suffisante pour faire face aux dépenses futures. Le boulet était pourtant passé très près de nos têtes en 2012, année qui dégagait un surplus de CHF 1'300'000.- de bénéfiques. Mais cette année-là, nous avons été sauvés des eaux par la vente de Télémeyrin pour un montant dépassant les 3 millions de

francs. Sans cette vente salubre, nous nous retrouvions avec une perte sèche de CHF 1'500'000.- dans les gencives. Or, cette somme correspond à un centime additionnel. Celui que le Conseil administratif nous a très justement proposé dans son budget originel. Les comptes 2012 devaient nous montrer la voie justifiant une hausse du centime d'une unité.

Nous terminerons avec la somme des investissements proposés pour 2014. Nous atteignons des sommets insoupçonnés avec un montant brut de plus de 75 millions de francs, soit trois fois plus que les années précédentes. La Commune devra se résoudre à emprunter un peu plus de 58 millions. De mémoire de Conseil municipal, les derniers emprunts remontent au siècle dernier. Heureusement que les intérêts ne viendront augmenter nos charges incompressibles qu'en 2015. Il faudra en tenir compte lors de l'élaboration de ces budgets-là.

Notre groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises n'acceptera le budget 2014 qu'avec un centime additionnel fixé à 44 et à la condition que les amendements proposés conjointement par les Socialistes, les Verts et nous-mêmes soient acceptés."

Compte tenu de tous les éléments préavisés en commission par son groupe et des efforts considérables effectués par l'administration pour contenir les charges, **Mme Hayes**, au nom de l'UDC, déclare que son groupe a refusé le budget avec un taux à 44 centimes. En effet, cette mesure signifiait une augmentation des impôts des Meyrinois. L'UDC a accepté les amendements et les modifications lors de l'étude du budget qui ont permis de diminuer les charges et augmenter les revenus. Au final, le budget présentait un résultat équilibré sans augmentation du centime additionnel et avec un excédent de CHF 40'952.-. L'UDC accepte donc le budget 2014 à 43 centimes sans aucun nouvel amendement. Elle remercie tous les intervenants pour l'élaboration de ce budget et M. Tremblat pour son excellent rapport.

M. Hernot annonce neuf amendements déposés par l'alternative (Socialistes, Verts et A gauche toute Couleurs meyrinoises). Il donne la parole au parti socialiste afin qu'il les présente un par un.

M. Mastoura présente l'amendement suivant :

1. Concerne la ligne budgétaire consacrée à un poste de 40% en CDD, à transformer en CDI pour un poste d'assistant-e administratif-ve à 40% affecté au service de la culture pour un montant de CHF 44'728.80.

Il explique que, lors de la séance de commission des finances élargie, la commission culture en date du 10 octobre 2013 a voté à l'unanimité pour tous les points qui la concernaient. Toutefois, la surprise fut grande lorsque le 7 novembre, la commission des finances balaie d'un revers de la main le seul poste sur trois qui ont été présentés par le Conseil administratif, soit celui de la Culture et proposé pour la deuxième année consécutive.

Il ajoute qu'un contrat CDD, dans la loi helvétique, peut être renouvelé au maximum deux fois. La personne liée à ce système de contrat pourra soit bénéficier d'un contrat CDI, soit être licenciée.

Il en conclut que la droite dans sa majorité a décidé de licencier cette personne. Cette droite qui se dit proche de la famille, sociale, sécuritaire, qui souhaite que l'on trouve des lieux d'habitation pour ses riches, pour les servir, **M. Mastoura** se

demande si ces futurs riches n'auront pas besoin de la Culture ? Ou alors cette dernière ne les intéressera même plus ?

Il se demande également si ses camarades de la droite ont eu une personne de leur famille ou de leur entourage qui a été licenciée ?

En conclusion, **M. Mastoura** déclare que la gauche unie se dit favorable à la Culture et souhaite pérenniser ce poste.

Mme Leuenberger demande le vote nominatif pour cet amendement.

M. Hulliger souhaite relever une certaine ambiguïté derrière le terme de CDD. En effet, pour beaucoup de conseillers municipaux, un CDD signifiait qu'au terme du contrat la personne s'en allait. Il n'a pas envie de jouer sur la corde sensible comme M. Mastoura, mais plutôt sur la clause du besoin. Cette personne a prouvé en deux ans son utilité, son engagement et la qualité de son travail. En la licenciant ou en s'en séparant, il va y avoir un manque. Non seulement cette procédure fera perdre son emploi à cette personne, mais également, entraînera un trou dans le service, qui sera comblé par les employés fixes surchargés.

Au nom des Verts, **M. Amato** se joint à la position des Socialistes et il lui semble impensable qu'un service communal ne dispose pas de secrétaire ! Cette personne à qui on va enlever un 40% en CDD, ne pourra pas vivre avec un 20% en CDI. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de charges supplémentaires, mais un poste qui est reconduit à durée indéterminée, car la clause du besoin a été confirmée. Le service de la culture applique la politique choisie par le Conseil municipal, à savoir, faire en sorte que les Meyrinois puissent se rencontrer, échanger et également pour animer les rues de Meyrin. Par conséquent, il lui semble peu judicieux de faire des économies sur ce poste.

M. Hernot passe au vote nominatif de l'amendement ***concernant la ligne budgétaire consacrée à un poste de 40% en CDD, à transformer en CDI pour un poste d'assistant-e administratif-ve à 40% affecté au service de la culture pour un montant de CHF 44'728.80.***

Il est refusé par 19 non et 12 oui.

Amato Maurice	oui	Jimenay Arthur	non
Boccard Yolande	non	Kunz-Félix Marielle	non
Brocard Eric	oui	Leuenberger Nathalie	oui
Cornuz Eric	oui	Mastoura Chadli	oui
Duay-Duran Dorine	non	Orlandini Daniel	non
Dumalle Marcel	oui	De Préville Yves	oui
Frauchiger Roger	non	Reiss André	non
Gaetanino Marco	non	Riman Andrea	oui
Girardet Jean-François	non	Robert Jacques	oui
Girardet Myriam	non	Schweizer Adriana	non
Hamann Philippe	non	Serrano Philippe	non
Hayes Sasa	non	Tillmann Robert	non
Hubert Emile	non	Tremblet Laurent	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non
Iswala Placide	oui		

M. Hernot ouvre le débat sur le deuxième amendement déposé par les Verts, AGTCM et les Socialistes : de demander le maintien de la ligne "Informations à la population" à CHF 356'500.-.

Durant les commissions finances sur le budget, **M. Robert** a eu l'impression que certains mettaient en application des recettes idéologiques. Et les propos de M. Hamann confirment son impression. Il cite le brillant exemple de M. Berlusconi en Italie, bien qu'il existe d'autres exemples au niveau des entreprises privées pouvant illustrer ses propos. Il rappelle que 12'000 entreprises ont fait faillite en 2012, soit une hausse de 10% et une perte de 2.2 milliards. Il estime que ce n'est pas forcément un modèle idéal, dont devrait s'inspirer une collectivité publique.

De plus, concernant les centimes additionnels, **M. Robert** remarque que le MCG, dans sa frénésie antifrontalière, sert toujours l'argument de la restitution à la France. Il précise que toute la somme n'est pas restituée, mais une infime partie, et la Commune encaissera un peu moins de 18 millions d'impôts à la source, dont on va restituer...

[Protestations dans l'hémicycle].

M. Robert rappelle qu'il a écouté avec beaucoup de patience les explications de M. Girardet concernant le mécanisme de restitution, de déduction fiscale pour les dons et qu'il ne l'a pas interrompu. Toutes les décisions prises par le Conseil municipal avaient pour objectif de truquer le budget de manière à rendre l'augmentation du centime additionnel inutile. Ses explications concernent justement le centime additionnel. Reprenant son argumentation susmentionnée, parmi les 18 millions d'impôts des frontaliers seront restitués environ 6 millions et il restera un peu plus de 11 millions, ce qui correspond à peu près à 8 ou 9 centimes additionnels. Ce qui signifie que sans l'apport des frontaliers, notre centime additionnel devrait être probablement supérieur à 50 centimes. Et cet aspect, certainement moins démagogique, est une réalité.

Le petit jeu de la droite a été d'augmenter artificiellement les entrées et de diminuer les charges pour améliorer le budget de façon à faire croire que l'augmentation du centime additionnel n'était pas nécessaire, alors qu'il est en réalité indispensable et l'avenir le montrera.

Parmi ces déductions, il y a celle liée à la ligne "Informations à la population" qui a été amputée par rapport à la demande de CHF 24'000.-. Or, ces informations sont importantes ! En créant de nouveaux besoins, la promotion économique qui a été soutenue par la droite, le projet des Vergers qui demande beaucoup d'informations, les activités culturelles et en enlevant cette somme, l'administration sera confrontée à un problème. Pour ces raisons, l'alternative propose de maintenir la ligne à son niveau initial présenté par le Conseil administratif, soit CHF 356'500.-.

M. de Préville partage l'analyse de M. Robert. Il comprend que le Conseil municipal va entrer dans une petite guerre d'usure fatigante pour tout le monde, ce qu'il déplore. Il rappelle que le Conseil municipal, et personne d'autre, s'engage dans des investissements importants. Il comprend que certains puissent avancer

des arguments idéologiques. Néanmoins, 2014 est l'année où l'on peut contracter des emprunts car les taux baissent, mais ils ne vont pas baisser éternellement. Ces emprunts vont générer des coûts par tranche de 70 millions, à laquelle on peut ajouter un centime additionnel. Les rentrées attendues proviendront des Vergers, des efforts de la promotion économique ou toute autre démarche.

Tout comme M. Hamann, il constate que la Confédération et le Canton chargent de plus en plus les communes.

A son avis, plus on retarde l'augmentation des centimes additionnels, plus le choc sera grand. Et par opposition aux propos de M. Hamann, il rappelle que la Commune n'a pas le droit d'être déficitaire contrairement à la marge de manœuvre d'un Etat. Par conséquent, il juge préférable d'augmenter maintenant le centime additionnel plutôt que de demander aux contribuables de payer des centimes plus importants pour rembourser les banques sur les intérêts et sur les frais opérationnels. Il ne s'oppose pas à l'emprunt pour investir ou générer des revenus, par contre...

M. Hernot intervient et demande à M. de Préville de conclure son intervention.

M. de Préville estime qu'il est important d'expliquer les raisons pour lesquelles l'alternative va déposer plusieurs amendements pour des questions idéologiques.

M. Hernot lui demande d'intervenir au moment de l'amendement sur le centime additionnel.

M. de Préville refuse estimant s'être déjà exprimé. Etant donné l'heure tardive [23h30] et l'issue sans surprise du résultat, il souhaite que l'amendement soit voté dans l'immédiat.

En réponse aux propos de M. Robert, **M. Girardet** souhaite préciser qu'en suivant la politique des socialistes meyrinois, les chefs d'entreprises ont tout intérêt à engager davantage de frontaliers, puisqu'en suivant la logique de M. Robert, plus on en engage, plus ça rapporte ! 12 millions déjà. Ainsi, cet argent permettra de payer les indemnités des chômeurs résidents meyrinois.

M. Hernot met aux voix l'amendement proposé par l'alternative : ***de maintenir la ligne "Informations à la population" à CHF 356'500.-***, qui est refusé par 18 non et 13 oui.

M. Hernot annonce le 3^{ème} amendement demandant de maintenir la ligne du Meyrin Ensemble à CHF 316'000.-.

M. Robert rappelle que le journal compte plus de pages et que pour améliorer sa qualité, il a besoin d'une photothèque bon marché tout en assurant le paiement des photos. De plus, le groupe d'accompagnement entraîne également quelques frais. Par conséquent, il lui semble important de donner les moyens au journal d'assurer ses tâches et surtout sa qualité, d'autant plus que les recettes publicitaires sont à la baisse. En retirant les CHF 26'000.-, c'est la qualité du

journal qui s'en trouve péjorée. Le parti socialiste et les verts s'y opposent car le journal communal joue un rôle très important auprès de la population.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** soumet au vote l'amendement **demandant le maintien de la ligne du journal Meyrin Ensemble à CHF 316'000.-**, qui est refusé par 21 non et 10 oui.

Le président annonce un quatrième amendement présenté par les Verts, AGTCM et les Socialistes : demandant le maintien de la ligne concernant les Actions financières communales à CHF 350'000.-.

Suite à une discussion, **M. Hernot** annonce que cet amendement sera voté en même temps que celui sur les restaurants scolaires puisque les deux sont liés. Il présente le 5^{ème} amendement : demande de maintenir la ligne "Vente repas scolaires" à CHF 651'000.-.

Mme Boget répond aux interrogations survenues durant la commission à propos des chiffres liés à l'augmentation des repas scolaires. Elle rappelle que l'augmentation devrait entrer en vigueur à la rentrée 2014 entraînant quelques changements dans les chiffres énoncés. La ligne 54.300.435.22 concernant la vente des repas scolaires a été présentée avec une somme de CHF 651'000.-. Les recettes supplémentaires de septembre à décembre 2014 apporteraient un supplément de CHF 26'696.-. Comme il avait été ajouté CHF 60'000.-. Elle explique qu'il faut déduire CHF 33'304.- pour arriver à la somme de CHF 677'696.- (recettes pour la vente des repas scolaires). Elle avait également évoqué, lors de la commission, qu'un certain nombre d'enfants étaient placés par l'Hospice général, dont les repas étaient pris en charge par l'action sociale communale. La ligne 58.110.366.20 "aides financières communales" d'un montant de CHF 320'000.-, auquel il faudrait ajouter CHF 4'200.- (somme pour les enfants prenant les repas confiés par l'Hospice général), soit CHF 324'200.- pour l'action sociale communale.

Mme Leuenberger présente la position des socialistes concernant l'augmentation des repas scolaires :

"Bien qu'il ait été démontré en commission que le prix du repas scolaire et de l'encadrement des enfants avait régulièrement été augmenté depuis 2009, la droite majoritaire a décidé, probablement pour soutenir l'initiative UDC en faveur des familles et encourager les femmes à retourner au foyer, qu'il fallait augmenter d'un franc par jour la facture payée par les parents dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire. Et ceci sans aucune amélioration de la prestation, même pas une suggestion qu'à ce prix nous devrions exiger du bio, ni même éventuellement d'attribuer cette augmentation aux animatrices du GIAP pour qu'elles puissent non seulement voir leurs conditions de travail s'améliorer un tout petit peu, mais aussi offrir une attention renforcée à nos enfants durant les heures passées sous la bienveillance de ces animatrices toutes dévouées malgré la situation parfois critique dans laquelle elles sont amenées à s'occuper d'eux.

Non ! Rien de tout cela, puisqu'il s'agit d'une augmentation purement linéaire, comme ça pour voir. Et parce qu'aux yeux des privilégiés de droite, les parents doivent bien avoir les moyens de supporter cette ridicule augmentation. Ou alors,

il s'agit peut-être d'un report direct sur le dos des familles, de l'augmentation des charges de DSR (le fournisseur des repas) selon la logique mathématique soutenue par la droite. Quoiqu'il en soit, pour la force de gauche sociale et engagée qui a pour mission de défendre ses familles, dont la prise en compte des besoins est systématiquement renvoyée à la seule responsabilité individuelle, qui voit leurs charges augmenter d'année en année alors que leurs revenus stagnent ou baissent, il n'est tout simplement pas tolérable de leur faire supporter une énième augmentation équivalente à plusieurs centimes additionnels suivant qu'elles aient deux enfants, voire plus, inscrits au restaurant scolaire.

Faut-il le rappeler ? Alors que notre collectivité publique s'apprête à investir massivement dans le futur quartier des Vergers et à accueillir une majorité de nouvelles familles, les représentants de droite de notre conseil cherchent par tous les moyens à préserver les intérêts de quelques-uns au détriment de ces mêmes familles entraînant dans son sillage une accumulation de facteurs d'insatisfactions d'une part, et de précarisation, d'autre part. Cette augmentation tendancieuse des recettes de notre budget qui ne pourrait pas être appliquée avant la prochaine rentrée scolaire, soit en septembre 2014, engendre en réalité une augmentation de nos charges dans la mesure où le nombre des familles bénéficiant d'une réduction, voire de la gratuité des repas pour leurs enfants, sera nécessairement plus élevé. C'est la raison pour laquelle les Verts, A gauche toute Couleurs meyrinoises et les Socialistes de Meyrin Cointrin demandent que l'augmentation de 1 franc du prix de vente du repas scolaire soit supprimée et la ligne 54.300.435.22 maintenue au montant initial de CHF 651'000.- pour l'année 2014.

Je vous remercie."

M. Cornuz souhaite ajouter, aux arguments avancés par Mme Leuenberger, qu'il n'est pas possible d'effectuer ce genre de manipulations comptables, car en réalité, il s'agit d'un impôt déguisé sur les plus faibles. Il rappelle qu'un centime additionnel partagé par l'ensemble des contribuables coûterait CHF 60.- par année, l'augmentation du repas scolaire coûtera en moyenne CHF 200.- pour les familles concernées. Il laisse chaque conseiller seul juge et leur laisse l'entière responsabilité de leur choix.

Mme Leuenberger, soutenue par d'autres conseillers de l'alternative, demande le vote nominatif sur cet objet.

M. Hernot passe au vote de l'amendement proposée par l'alternative **demandant de ramener les recettes de la vente des repas scolaires à CHF 651'000.-**, qui est refusé par 18 non, 12 oui et une abstention.

Amato Maurice	oui	Jimenay Arthur	non
Boccard Yolande	non	Kunz-Félix Marielle	non
Brocard Eric	oui	Leuenberger Nathalie	oui
Cornuz Eric	oui	Mastoura Chadli	oui
Duay-Duran Dorine	non	Orlandini Daniel	non
Dumalle Marcel	oui	De Préville Yves	oui
Frauchiger Roger	non	Reiss André	non
Gaetanino Marco	non	Riman Andrea	oui
Girardet Jean-François	non	Robert Jacques	oui
Girardet Myriam	non	Schweizer Adriana	non

**Séance du 19 novembre 2013
tenue en séance ordinaire**

Hamann Philippe	non	Serrano Philippe	non
Hayes Sasa	non	Tillmann Robert	non
Hubert Emile	non	Tremblet Laurent	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	abstention	Wullschleger Corinne	non
Iswala Placide	oui		

Par conséquent, **M. Hernot** annonce que ce vote, augmentant les recettes des ventes des repas scolaires à CHF 677'696.-, ***entraîne pour l'action sociale communale une augmentation de CHF 4'200.-, soit CHF 324'200.-.***

M. Hernot fait part d'un sixième amendement déposé par A gauche toute Couleurs meyrinoises et les Socialistes de Meyrin Cointrin concernant les recettes du contrôle de stationnement demandant la réduction du montant de la ligne à CHF 500'000.-, soit une diminution de CHF 100'000.-.

M. Robert souhaite ajouter à l'explication donnée préalablement par M. Hulliger, qu'en observant les chiffres des amendes et les rentrées consécutives au contrôle de stationnement, il y a une augmentation considérable. Il comprend qu'elle est liée à des décisions politiques. Toutefois, il lui semble que ces chiffres ont été surévalués. Par exemple, en ce qui concerne la recette de CHF 600'000.- en contrôle de stationnement, il apparaît que les agents ne sont pas encore engagés et que l'appui administratif est insuffisant pour réaliser ce chiffre. Comme un processus budgétaire se doit d'être précis et rigoureux, en évitant de gonfler artificiellement les recettes, les Socialistes et AGTCM souhaitent se rapprocher de la réalité en diminuant les recettes du contrôle de stationnement.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** met aux voix l'amendement ***demandant la réduction du montant de la ligne concernant les recettes du contrôle de stationnement à CHF 500'000.-, qui est refusé par 18 non, 9 oui et 2 abstentions.***

M. Hernot passe ensuite au 7^{ème} amendement déposé par les Verts, AGTCM et les Socialistes de Meyrin-Cointrin demandant le maintien de la ligne "Impôt sur le bénéficiaire et le capital" à CHF 20'018'100.-, soit de ne pas accepter l'augmentation du montant de CHF 900'000.-.

M. Robert revient sur le refus de l'augmentation du centime additionnel, qui entraîne une réduction des recettes de 1.2 millions. Pour y remédier la majorité de droite a décidé d'inventer des recettes, ce qui lui semble peu sérieux dans le cadre d'un processus budgétaire, qui se veut rigoureux et qui doit obéir à des impératifs de prudence. A son avis, cette décision entraînera un déficit pour la Commune vu que cette entrée fictive a peu de chance de se réaliser. Par conséquent, les partis de l'alternative ont décidé de déposer un amendement pour conserver la somme initiale de cette ligne.

M. Devaud souhaite rappeler que, durant la période 2001 à 2010, la moyenne d'excédents était de 10.5 millions. Il est donc possible d'en conclure que l'administration fiscale cantonale n'est pas aussi précise que l'on pourrait le penser. Il ajoute qu'à deux reprises, le Conseil a décidé d'augmenter artificiellement 2011 et 2012, respectivement de 4.5 millions et de 2 millions les recettes. En dépit de la crise économique, il n'est pas persuadé que la Commune subira d'importants revers économiques. Au contraire, il est convaincu que l'économie se stabilisera un peu, même si cette situation risque de ne pas perdurer. De plus, il remarque que la Suisse est préservée en comparaison avec les autres pays. Par conséquent, il n'apprécie pas les attaques de M. Cornuz qui a déclaré que cette démarche était irresponsable. Néanmoins, les autres années personne ne s'y était opposé. En conclusion, il estime qu'il faut faire preuve de tolérance et ne pas être aussi vindicatif.

M. de Prévaille convient que les prévisions de l'administration fiscale cantonale n'avaient pas été aussi catastrophiques. Cette dernière devait s'ajuster et elle a eu quelques difficultés à le faire de manière précise. Toutefois, les dernières présentations de l'administration fiscale laissent penser qu'elle est en train de s'améliorer et que ses prévisions deviennent plus réalistes. Le sujet du débat n'est pas de savoir si l'économie va s'améliorer ou pas, mais la masse d'investissements, votés par ce Conseil, à laquelle la Commune doit faire face. Il va donc falloir les financer et faire des emprunts même si le taux est très bas. En résumé, il estime également que la démarche proposée par la majorité de droite est un risque. Il faudra compenser le déficit et puiser dans les réserves. Cette attitude coûtera cher. Cette technique est celle utilisée par un politicien italien bien connu et qui a péjoré la situation dans un contexte économique difficile...Même si la situation n'est pas comparable, il regrette la position de la droite. De plus, en dépit des doutes de certains municipaux de droite, ces derniers n'osent pas les exprimer. Le jeu auquel se livre aujourd'hui le Conseil municipal lui semble bien puéril : défendre les riches ou les pauvres, ce n'est pas le débat ! Le sujet est de réfléchir à la meilleure des stratégies pour le bien-être de la Commune. Or, cet élément ne transparait pas dans les discussions. Il ne supporte plus les ... *[inepties]* de certains municipaux qui se contentent de suivre le mot d'ordre de leur parti sans réfléchir aux conséquences !

M. Cornuz se dit étonné par les propos de M. Devaud, étant donné qu'il ne l'a pas accusé de quoique ce soit. Par contre, il a exprimé son étonnement par rapport aux propositions du PDC d'augmenter d'un million de francs les revenus sur les personnes morales et du fait que les démocrates-chrétiens allaient à l'encontre de leur magistrat chargé des finances. Or, ce dernier avait élaboré un plaidoyer assez convaincant lors de la commission des finances sur la nécessité d'augmenter le centime additionnel d'un point.

M. Girardet aurait souhaité que le président intervienne au moment où M. de Prévaille s'est enflammé. Il estime déplacé la teneur du langage utilisé par ce dernier, qui n'aurait pu être entendu par des enfants. Suivant les recommandations du Conseil d'Etat, il est conseillé de ne pas prononcer des termes qui pourraient heurter la sensibilité de certaines personnes d'autant plus que ces qualificatifs étaient directement destinés aux membres de son parti !

M. Hernot prend acte de sa remarque.

Mme Duay-Duran souhaite revenir sur la notion de recettes fictives. En réalité, les magistrats ont rencontré des représentants de l'administration fiscale cantonale qui ont assuré que les recettes seraient engrangées par la Commune. L'idée soumise était d'extrapoler ces recettes sur le budget 2014. Par conséquent, le chiffre d'un million a été avancé sur une base bien fondée et non pas sur du vide.

M. Amato annonce que la gauche n'en a pas été informée. Il aurait donc fallu que le Conseil administratif s'exprime clairement à ce propos et ne pas avancer ses arguments sur des rumeurs du type « un magistrat m'a dit que... ». Il se souvient que M. Devaud faisait référence à des reports de différents impôts correspondant à des entrées supplémentaires qui seraient ajoutées aux comptes 2013. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il y aura un bénéfice d'un million en 2013. Il demande à M. Devaud de confirmer ce qu'il avait compris.

M. Devaud répond que, lors de la dernière séance de commission, il avait annoncé que le retour des reliquats était de CHF 966'000.-. Par conséquent, il est tout à fait possible d'extrapoler et de décider que les reliquats seront identiques en 2014.

Mais en prévision du retour aux communes françaises, il a été annoncé un montant de CHF 600'000.-. Dès lors, le delta n'est plus CHF 966'000.- mais de CHF 366'000.-, ce qui ne correspond pas véritablement au montant imaginé au départ.

Etant donné que le montant avancé est de moins d'un million, **M. Amato** estime que l'entente devrait revoir sa copie et proposer CHF 300'000.-.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** passe au vote nominatif, à la demande de plusieurs conseillers municipaux de gauche, de l'amendement proposé par les Verts, AGTCM et les Socialistes de Meyrin-Cointrin **demandant le maintien de la ligne "Impôt sur le bénéfice et le capital" à CHF 20'018'100.-, soit de ne pas accepter l'augmentation du montant de CHF 900'000.-** qui est refusé par 19 non et 12 oui.

Amato Maurice	oui	Jimenay Arthur	non
Boccard Yolande	non	Kunz-Félix Marielle	non
Brocard Eric	oui	Leuenberger Nathalie	oui
Cornuz Eric	oui	Mastoura Chadli	oui
Duay-Duran Dorine	non	Orlandini Daniel	non
Dumalle Marcel	oui	De Préville Yves	oui
Frauchiger Roger	non	Reiss André	non
Gaetanino Marco	non	Riman Andrea	oui
Girardet Jean-François	non	Robert Jacques	oui
Girardet Myriam	non	Schweizer Adriana	non
Hamann Philippe	non	Serrano Philippe	non
Hayes Sasa	non	Tillmann Robert	non
Hubert Emile	non	Tremblet Laurent	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non
Iswala Placide	oui		

M. Hernot présente le 8^{ème} amendement déposé par les Verts, les Socialistes et A gauche toute Couleurs meyrinoises afin que la ligne budgétaire consacrée aux actions de prévention jeunesse soit maintenue à CHF 45'380.-.

M. Cornuz déclare que, si les municipaux se soucient de la sécurité des enfants, des jeunes et afin de favoriser une autre présence que celle de la police dans les rues de Meyrin, il est capital de soutenir les actions de prévention plutôt que d'investir dans des actions de répression.

M. Robert annonce que les socialistes soutiennent cet amendement. Le vote démontrera les personnes qui se préoccupent vraiment de sécurité et de prévention.

M. Tremblet rappelle que la demande de baisse de cette ligne émane de l'administration.

M. Cornuz répond qu'étant donné qu'il s'agit d'une proposition, il n'est pas obligatoire de l'accepter. [*Protestations parmi les conseillers municipaux de droite*].

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** soumet au vote le 8^{ème} amendement **en vue de maintenir à CHF 45'380.- la ligne budgétaire 35.110.365.55 consacrée aux actions de prévention jeunesse**, qui est refusé par 19 non, 11 oui et 1 abstention.

M. Girardet annonce qu'il s'est trompé de bouton en votant.

M. Hernot annonce le 9^{ème} et dernier amendement présenté par les Verts, les Socialistes et A gauche toute Couleurs meyrinoises pour demander le maintien du centime additionnel à 44 centimes tel que présenté par le Conseil administratif. L'acceptation entraînerait un bénéfice sur la ligne impôts sur le bénéfice et le capital, correspondant à la ligne 90.100.401.10, à CHF 20'018'100.- et la ligne impôts sur le revenu et la fortune 90.100.400.10 à CHF 46'872'900.-.

M. Amato déclare :

"Nous présentons cet amendement car malgré les manœuvres de la droite pour trouver des économies et surtout pour gonfler les revenus artificiellement, il nous semble impossible de voter un budget que l'on sait déficitaire. Sur papier, la droite a réussi à ce que celui-ci ne le soit pas, grâce à un tour de passe-passe digne d'un grand magicien, nous faisant apparaître un million venu d'une supposition d'erreur du service des impôts. De plus, nous tenons à rappeler à la droite que, lors de son référendum de 2011 pour faire baisser le centime additionnel, elle avait déclaré haut et fort que cette mesure était due au bon résultat des dernières législature mais que, lorsque la Commune en aurait besoin, elle voterait une augmentation sans problème. Et bien le besoin est là. La Commune construit aujourd'hui un quartier, et son implication dans le projet nous coûte bien plus qu'un centime additionnel nous rapporterait. Notre cité a, en plus, besoin de

**Séance du 19 novembre 2013
tenue en séance ordinaire**

rénovation et de modernisation, du haut de ses 50 ans, le besoin s'en fait ressentir et ceci nous coûtera plusieurs dizaines de millions de francs ! Et si nous prenions exemple sur nos prédécesseurs ? Lors de la construction de la cité dans les années 60, deux centimes additionnels étaient prévus pour les grands projets communaux. Celui-ci fut supprimé dès la fin de la construction de la cité. Nous avons tous pu constater que la santé financière communale n'était pas au beau fixe lors de la dernière analyse des comptes, ceux-ci n'ont en effet été équilibrés que grâce à la vente de nos actions de Télémeyrin, et le Conseil administratif nous avait annoncé qu'une demande avait été faite à tous les services pour économiser un maximum car les prévisions étaient mauvaises pour les comptes 2013 et que l'augmentation artificielle des rentrées qui avait été faites lors de l'élaboration du budget, nous font prendre le risque d'obtenir un déficit. Ne faisons pas la même erreur deux fois ! Il est donc urgent d'augmenter ce centime additionnel, car soyons réaliste, personne ne voudra augmenter ce centime dans une année, lors de l'année électorale. C'est pourquoi nous vous invitons tous ici à voter ce centime additionnel à 44 pour pouvoir avancer sereinement pour l'année à venir."

M. Robert explique que la raison principale pour laquelle la gauche souhaite un centime additionnel à 44 est que les Vergers tiennent une place prépondérante dans les investissements à hauteur de plus de 65 millions, sans compter les charges annuelles d'environ 8 millions, pour des produits inférieurs à deux millions. Soit, comme mentionné par M. de Préville, il est possible d'anticiper et on se donne les moyens de le faire raisonnablement, soit on agit de façon imprévoyante, on se fabrique des déficits futurs au détriment de la qualité de la ville et de la vie de nos concitoyens.

N'ayant pas d'autres demandes de paroles, **M. Hernot** met aux voix le dernier amendement ***afin de demander le maintien du centime additionnel à 44 centimes***, qui est refusé par 19 non et 12 oui.

Amato Maurice	oui	Jimenay Arthur	non
Boccard Yolande	non	Kunz-Félix Marielle	non
Brocard Eric	oui	Leuenberger Nathalie	oui
Cornuz Eric	oui	Mastoura Chadli	oui
Duay-Duran Dorine	non	Orlandini Daniel	non
Dumalle Marcel	oui	De Préville Yves	oui
Frauchiger Roger	non	Reiss André	non
Gaetanino Marco	non	Riman Andrea	oui
Girardet Jean-François	non	Robert Jacques	oui
Girardet Myriam	non	Schweizer Adriana	non
Hamann Philippe	non	Serrano Philippe	non
Hayes Sasa	non	Tillmann Robert	non
Hubert Emile	non	Tremblet Laurent	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non
Iswala Placide	oui		

M. Hernot annonce une proposition individuelle déposée par le PDC. En effet, suite au typhon Haiyan aux Philippines, il propose de mettre 1.- par habitant et de l'inscrire sur la ligne 58.400.367.11 soutien régions sinistrées.

M. Tremblet rectifie les propos du président en expliquant que cette proposition concerne les comptes 2013 et non le budget 2014. Il suggère de le traiter au point suivant de l'ordre du jour.

M. Hernot passe alors au vote de la **délibération n° 2013-32a**,

relative aux indemnités allouées en 2014 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2014;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 novembre 2013;

DECIDE

25 OUI et 6 ABSTENTIONS

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 297'392.-,
2. de fixer les jetons de présence allouées aux conseillers municipaux à CHF 270'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2014 suivantes:
02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs,
01.300 Jetons de présence aux conseillers municipaux.

M. Hernot soumet au vote la **délibération n° 2013-33a**,

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

**Séance du 19 novembre 2013
tenue en séance ordinaire**

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n°50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Vu le rapport des séances de la commission des finances élargie du 18 et 26 septembre sur la présentation du plan des investissements;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 92'534'411.- aux charges et de CHF 92'537'859.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 3'448.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'617'180.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'617'180.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 3'448.-;

Attendu que le nombre des centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 43 centimes;

Attendu que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la Commune s'élève à 0 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 75'669'825.- aux dépenses et de CHF 4'450'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 71'219'825.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 71'219'825.- sont autofinancés pour un montant de CHF 12'617'180.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 58'602'645.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 novembre 2013,

D E C I D E

PAR 18 OUI ET 13 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 92'534'411.- aux charges et de CHF 92'537'859.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 3'448.-;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 43 centimes,

3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 0 centimes,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2014 jusqu'à concurrence de CHF 58'602'645.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2014 tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Vu l'heure tardive, **M. Hernot** propose de reporter les questions à la prochaine séance et de traiter uniquement la proposition individuelle de M. Tremblet.

* * *

9. Annonces de projets.

Néant.

* * *

10. Propositions individuelles.

M. Hernot rappelle qu'il est proposé de donner CHF 1.- par habitant en aide aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines.

M. Amato a souvenir que d'habitude le montant avoisinait plutôt les CHF 50'000.- et propose ce montant.

M. Hernot rappelle que pour une telle somme, il faut présenter une délibération.

M. Cornuz propose alors un montant de CHF 49'999.- afin que le montant soit voté une fois pour toute.

En tant que présidente de la commission coopération et développement, **Mme Girardet** pense que la tragédie vécue aux Philippines ne va pas se résoudre dans l'immédiat. Il est donc préférable de présenter une délibération au mois de décembre.

M. Hubert propose d'arrondir le montant de M. Tremblet à CHF 25'000.- et de le voter dans l'immédiat.

M. Girardet estime qu'il serait préférable de définir le montant et de charger le Conseil administratif de revenir à la prochaine séance avec une délibération. Pour sa part, il soutient la proposition de M. Hubert, soit CHF 25'000.-.

M. Tremblet se dit surpris par la tournure du débat et se réfère au règlement, à l'article 32 : "*Suite donnée à la proposition individuelle : le Conseil administratif y répond dans la même forme dans un délai maximum de 3 mois. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal. Il ne peut y avoir de discussion ou de vote ni sur la proposition, ni sur la réponse.*"

Par conséquent, il ne comprend pas pourquoi sa réponse est mise au vote. On en prend acte et le Conseil administratif fera le nécessaire. Toute autre proposition doit être soumise par écrit.

M. Hernot clôt la séance.

* * *

11. Questions.

[Reportées à la prochaine séance].

* * *

La séance est levée à 24h30/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 19 décembre 2013.

La 1ère secrétaire :

Le président :

Dorine DUAY-DURAN

François HERNOT